

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 26 avril 2022
N° 2022.04.26_2

2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 15 mars 2022

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

► **Le conseil d'administration approuve le projet de procès-verbal de la séance du 15 mars 2022.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	21
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	12	Abstention :	0
Membres représentés :	9	Pour :	21
Nombre de votants :	21		

Fait à Chambéry, le **10 MAI 2022**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au service des affaires générales	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	10 JUN 2022
	Transmise à la DRAES le :	10 JUN 2022
Modalités de recours contre la présente délibération : Vous pouvez contester la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification en déposant : . soit un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc, . soit un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr/. En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 26 avril 2022
N° 2022.04.26_3.1.1

3. Formation et vie universitaire

3.1. Préparation de l'année universitaire 2022-2023

3.1.1. Calendrier des interruptions pédagogiques et amplitude de l'année universitaire

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis du comité technique en date du 12 avril 2022 ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 14 avril 2022, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► **Le conseil d'administration approuve le calendrier des interruptions pédagogiques et amplitude de l'année universitaire 2022-2023, tel qu'annexé à la présente délibération.**

Résultat du vote :

Membres en exercice : 35
 Quorum : 17
 Membres présents : 12
 Membres représentés : 9
 Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21
 Contre : 4
 Abstention : 2
 Pour : 15

Fait à Chambéry, le 10 MAI 2022

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au service des affaires générales

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

10 JUIN 2022

Transmise à la DRAES le :

10 JUIN 2022

Modalités de recours contre la présente délibération : Vous pouvez contester la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification en déposant :

. soit un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc,

. soit un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr/.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



CALENDRIER 2022-2023

PÉRIODES INTERRUPTIONS	SCOLAIRE	UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC
TOUSSAINT	Du samedi 22 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022 matin	Du vendredi 28 octobre 2022 soir au lundi 7 novembre 2022 matin
NOËL	Du samedi 17 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023 matin	Du mercredi 21 décembre 2022 soir soir au mardi 3 janvier 2023 matin
HIVER	Du samedi 4 février 2023 au lundi 20 février 2023 matin	Du vendredi 10 février 2023 soir au lundi 20 février 2023 matin
PRINTEMPS	Du samedi 8 avril 2023 au lundi 24 avril 2023 matin	Du vendredi 7 avril 2023 soir au lundi 17 avril 2023 matin

Pour mémoire, jours fériés de l'année universitaire 2022-2023

- Toussaint : mardi 1^{er} novembre 2022
- Armistice 1918 : vendredi 11 novembre 2022
- Noël : dimanche 25 décembre 2022
- Jour de l'An : dimanche 1^{er} janvier 2023
- Lundi de Pâques : lundi 10 avril 2023
- Fête du travail : lundi 1^{er} mai 2023
- Victoire 1945 : lundi 8 mai 2023
- Ascension : jeudi 18 mai 2023
- Pentecôte : lundi 29 mai 2023
- Fête nationale : vendredi 14 juillet 2023



AMPLITUDE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Année universitaire 2022-2023	
Date de pré-rentrée	A compter du Lundi 22 août 2022 au matin
Date de fin des activités pédagogiques, épreuves de seconde session et jurys compris (sauf formations en alternance et certains masters).	Mardi 25 juillet 2023
Date limite de fin de stage (sauf formations en alternance et certains masters).	Vendredi 29 septembre 2023
<i>Si le stage est prolongé au-delà du 29 septembre 2023, l'étudiant est tenu de renouveler son inscription et de s'acquitter au préalable de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus).</i>	

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 26 avril 2022
N° 2022.04.26_3.1.2

3. Formation et vie universitaire

3.1. Préparation de l'année universitaire 2022-2023

3.1.2. Prestations spécifiques facultatives

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 14 avril 2022, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► **Le conseil d'administration approuve les prestations spécifiques facultatives proposées pour l'année universitaire 2022-2023, telles qu'annexées à la présente délibération.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	21
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	12	Abstention :	2
Membres représentés :	9	Pour :	19
Nombre de votants :	21		

Fait à Chambéry, le **10 MAI 2022**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au service des affaires générales

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

10 JUN 2022

Transmise à la DRAES le :

10 JUN 2022

Modalités de recours contre la présente délibération : Vous pouvez contester la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification en déposant :

soit un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc,

soit un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr/.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

PRESTATIONS SPECIFIQUES FACULTATIVES 2022-2023

	Objet	Public	Montant 2021-2022	Montant 2022-2023	Observations 2022-2023
USMB	Photocopies Service de photocopie à l'unité pour tous usages des étudiants de l'université	Tous les étudiants de l'université	copie noir et blanc : . 0,04 € (au service repro) copie couleur : . 0,18 € (au service repro)	copie noir et blanc : . 0,04 € (au service repro) copie couleur : . 0,18 € (au service repro)	
	Service d'impression Service d'impression de documents électroniques à l'unité pour tous usages des étudiants	Tous les étudiants de l'université	. 5 € pour 100 impressions . 20 € pour 500 impressions (sauf IUT Annecy)	. 5 € pour 100 impressions . 20 € pour 500 impressions (sauf IUT Annecy)	
	Renouvellement carte multi-services en cas de perte	Tous les étudiants de l'université	15 €	15 €	
LLSH	Cotisation annuelle d'adhésion à la testothèque (tarif valable pour l'année universitaire)	Etudiant inscrit en licence ou master psychologie autres universités	20 €	20 €	
	Cotisation annuelle d'adhésion à la testothèque (tarif valable 12 mois à compter de la date d'adhésion)	Personnalité extérieure titulaire d'un titre de psychologue depuis plus d'un an (sur présentation numéro ADELI)	50 €	50 €	
	Tarif d'emprunt à la testothèque (tarif valable 12 mois à compter de la date d'adhésion et quel que soit le nombre d'emprunt)	Personnalité extérieure titulaire d'un titre de psychologue . depuis moins d'un an . depuis plus d'un an (sur présentation numéro ADELI)	50 € 100 €	50 € 100 €	
	Tarifs de caution des emprunts à la testothèque (sommes non encaissées si les matériels empruntés sont bien rendus)	. Etudiant inscrit en master de psychologie à l'USMB . Etudiant inscrit au : - DIU de formation à la "Thérapie Cognitive et Comportementale" (cohabilité Lyon 1/ USMB), - DU Formation Continue Thérapies comportementales et cognitives "dépendances de l'enfant et de l'adolescent", - DU Formation Continue "Thérapies des schémas" . Personnalité extérieure titulaire d'un titre de psychologue . depuis moins d'un an . depuis plus d'un an			
	mémoire, article ou photocopie (unitaire)		10 €	10 €	
	ouvrage ou manuel (unitaire)		50 €	50 €	
	test hors mallette (unitaire)		200 €	200 €	
	tablette (unitaire)			500 €	
	tests informatisés sur ordinateur portable ou tablettes (unitaire)			1 000 €	Suite à l'évolution des supports
	test sous forme de mallette (unitaire)		1 000 €	1 000 €	
FD	Certification Voltaire (certifie un niveau en orthographe) Inscription volontaire à l'organisme en charge	Etudiants	15 € à la charge de l'étudiant et 10 € si l'étudiant est boursier (au lieu d'un coût de 30 €)	15 € à la charge de l'étudiant et 10 € si l'étudiant est boursier (au lieu d'un coût de 30 €)	
IAE Savoie Mont-Blanc	LV3 ou langue supplémentaire Module de 20h d'initiation par semestre (montant par module) hors maquette pédagogique	Etudiants IAE (site de Jacob) en formation initiale du L2 au M2 et en doctorat et les personnels de l'IAE	60 €	60 €	
	Aide à la recherche d'hébergement et accompagnement pour les formalités administratives	Etudiants issus du programme Alpes-Sichuan	350 €	350 €	
IUT C	Achats groupés de fournitures et matériels spécifiques à usage personnel : en supplément de l'utilisation gratuite du matériel mis à disposition des étudiants dans le cadre des enseignements obligatoires. Matériel de sécurité : chaussures, combinaisons, casques, gilet... Matériel spécifique dans le cadre d'enseignements artistiques.	DUT SGM et BUT Plasturgie	Dans la limite de 100 €. Facturation au coût réel. Application d'une remise de 30 % sur le coût réel pour les étudiants boursiers	Dans la limite de 100 €. Facturation au coût réel. Application d'une remise de 30 % sur le coût réel pour les étudiants boursiers	
		DUT GCCD			
		DUT PEC			
IUT A	Service d'impression Service d'impression 3D à l'unité pour tous usages des étudiants	Tout étudiant DUT, BUT ou LP	impression 3D résine = 0,30 € le millilitre Impression 3D Dépôt fil XORTRAX M200 = 6,50 € les 100 g	impression 3D résine = 0,30 € le millilitre Impression 3D Dépôt fil XORTRAX M200 = 6,50 € les 100 g	
	Conversation anglais Séances de conversation en Anglais, facultatives, sans bonification ni note et n'entrant pas dans la maquette pédagogique des départements	Etudiant DUT ou BUT Tous départements	20 € pour 12 séances de 1 heure minimum	20 € pour 12 séances de 1 heure minimum	
	Enseignement à distance de soutien : Accès enseignement à distance de soutien pour athlètes absents lors des cours	Etudiant DUT et BUT Ski – Etudes TC+ LP CPS MRC RSM (TC)	100 €	100 €	
	Certification Voltaire (certifie un niveau en orthographe) Inscription volontaire à l'organisme en charge	Etudiants de DUT et de LP	15 € à la charge de l'étudiant et 10 € si l'étudiant est boursier (30 € coût complet)	15 € à la charge de l'étudiant et 10 € si l'étudiant est boursier (30 € coût complet)	
	Activités sportives Prise en charge collective : . de la logistique des transports pour activités sportives (car, hébergement, entrées ...) . et de la mise à disposition du matériel sportif (maillots, musculation, vélos bateau, etc...) Nombre d'activités prévues : minimum 4	Etudiants inscrits en section sport-études (DUT et BUT GEII, GMP, MPh, TC)	60 €	60 €	

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 26 avril 2022
N° 2022.04.26_3.1.3

3. Formation et vie universitaire

3.1. Préparation de l'année universitaire 2022-2023

3.1.3. Droits complémentaires facultatifs 2022-2023

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 14 avril 2022, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► **Le conseil d'administration approuve les droits complémentaires facultatifs relatifs au service des sports pour l'année universitaire 2022-2023, tels qu'annexés à la présente délibération.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	21
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	12	Abstention :	0
Membres représentés :	9	Pour :	21
Nombre de votants :	21		

► **Le conseil d'administration approuve les droits complémentaires facultatifs relatifs à l'IUT de Chambéry – BUT GACO en enseignements à distance - et à l'IAE Savoie Mont Blanc pour l'année universitaire 2022-2023, tels qu'annexés à la présente délibération.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	21
Quorum :	17	Contre :	4
Membres présents :	12	Abstention :	0
Membres représentés :	9	Pour :	17
Nombre de votants :	21		

Fait à Chambéry, le **10 MAI 2022**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au service des affaires générales	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise à la DRAES le :	10 JUIN 2022 10 JUIN 2022
Modalités de recours contre la présente délibération : Vous pouvez contester la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification en déposant : - soit un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc, - soit un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr/. En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		



DROITS COMPLEMENTAIRES FACULTATIFS 2022-2023

	Désignation	Montant 2021-2022	Montant 2022-2023	Observations 2022-2023
IUT de Chambéry Droit complémentaire pour BUT GACO en enseignement à distance GACO@distance	En formation initiale, le coût de la formation pour l'étudiant est de 2 100 € par année universitaire, soit 2 semestres, plus les droits d'inscription habituels (184 € en 2017) en BUT. Sur cette somme, 1 050 € seront reversés à IUT en ligne (ADIUT) qui assure le financement de la mise en place des cours et la gestion de la plateforme en ligne.			
	Frais annexes "enseignement à distance"	2100 € pour l'année (2 semestres) ou 1050 € pour un semestre	2100 € pour l'année (2 semestres) ou 1050 € pour un semestre	
	Certains apprenants déjà inscrits dans les formations GACO en présentiel sur un des 13 sites pourront se voir autorisés par leur IUT d'origine à suivre certains modules à distance (personnes en situation de handicap, sportifs de haut niveau, artistes et musiciens, semestres à l'étranger, etc.). Ils auront alors à régler des frais annexes suivants.			
	Frais annexes "enseignement à distance", tarif au module	200 € par module	200 € par module	

	Désignation	Montant 2021-2022	Montant 2022-2023	Observations 2022-2023
SERVICE DES SPORTS Droit complémentaire pour des activités sportives volontaires	Inscription à une activité physique sportive et artistique non prévue dans la maquette pédagogique	15€/semestre/activité	0€ pour la 1ère activité et 15€ à partir de la seconde par semestre	En dehors des maquettes, chaque 1ère activité sportive est gratuite
	Inscription à une animation sportive, stage	Variable selon les sorties/stages/animations	Variable selon les sorties/stages/animations	
	Le droit complémentaire "Pratiques en autonomie" du Service des sports permet un accès exclusif aux installations sportives universitaires (Emile Allais et Jacob) selon un planning défini chaque semestre sur les différentes installations. — Le financement par la CVEC des "Pratiques en autonomie" du Service des sports permet un accès exclusif aux installations sportives universitaires (Emile Allais et Jacob) selon un planning défini chaque semestre sur les différentes installations et ne peut pas faire l'objet de la perception des présents droits.			
	Les activités sportives intégrées dans le cadre de projets financés par la CVEC (notamment les ateliers de pratique en autonomie) ne peuvent pas faire l'objet de la perception des présents droits.			

IAE Savoie Mont-Blanc	Désignation	Montant 2021-2022	Montant 2022-2023	Public destinataire			
				Mention	Parcours	Cursus	
	Convention de partenariat entre 4 universités : Trento (Italie), Kassel (Allemagne), León (Espagne) et l'université Savoie Mont Blanc	2 500 €	2 500 €	MASTER Mention Management	European Master in Business Studies	Etudiant cursus complet	
		400 €	400 €			Etudiant redoublant (1 ou 2 matières)	
	Note sur les droits complémentaires facultatifs demandés dans le cadre du parcours européen : European Master in Business Studies Master mention MANAGEMENT IAE - Année universitaire 2022-2023						
	L'IAE Savoie Mont Blanc coordonne depuis 2007 un parcours de formation de master dans le domaine du marketing et de la vente qui offre la possibilité aux étudiants de suivre 4 semestres dans 4 universités européennes :						
	→ Université de Trento, Italie → Université Savoie Mont Blanc, France → Université de Kassel, Allemagne → Université de León, Espagne						
	Ce cursus propose une formation complète dispensée exclusivement en anglais dans le domaine du marketing et du management ainsi qu'une sensibilisation aux langues et cultures des différents partenaires. Cette formation débouche depuis 2012 sur un diplôme conjoint (joint degree) de master.						
	La mise en œuvre de ce cursus sous un format international engendre des coûts de fonctionnement spécifiques pour lesquels une participation annuelle de 2 500 euros est demandée aux étudiants primo inscrits.						
	La réglementation en vigueur sur les droits complémentaires facultatifs précise : «considérant qu'il résulte de ces dispositions que, si les établissements d'enseignement supérieur peuvent percevoir, en sus des droits d'inscription en vue de l'obtention d'un diplôme national, des rémunérations pour service rendu, cette faculté ne leur est offerte qu'à la condition que les prestations correspondantes soient facultatives et clairement identifiées».						
Tout étudiant a en effet le droit, pour obtenir un master mention "management" soit d'opter pour le parcours classique "marketing" se déroulant à Annecy, soit d'opter pour le parcours international "European Master in Business Studies" en acquittant des droits supplémentaires. Le montant du droit résulte d'un accord entre les partenaires. Il est perçu par l'établissement coordonnateur, soit l'université Savoie Mont Blanc et réparti ensuite selon la règle suivante : l'université coordinatrice prélève 10 % pour assumer les coûts de coordination, le solde est ensuite réparti équitablement entre les quatre partenaires.							
Pour une année universitaire, sur la base de 50 étudiants, le budget prévisionnel est le suivant : l'université Savoie Mont Blanc perçoit 125 000 euros (50 x 2 500) , répartis ainsi : - 12 500 euros (10%) pour couvrir les coûts de coordination à l'université Savoie Mont Blanc ; - le solde (112 500 euros) à répartir en 4 parts égales pour les 4 partenaires, soit 28 125 euros par université.							
Les cours de français pour étrangers occasionnent la création d'un groupe spécifique pour les EMBS.							
L'université Savoie Mont Blanc conserve donc 40 625 euros pour mettre en œuvre la prestation supplémentaire correspondant à la déclinaison internationale de ce diplôme (hors heures de cours et fonctionnement pédagogique normal).							

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 26 avril 2022
N° 2022.04.26_3.1.4

3. Formation et vie universitaire

3.1. Préparation de l'année universitaire 2022-2023

3.1.4. Droits d'inscription en diplômes d'université (DU) 2022-2023

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date 14 avril 2022, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► **Le conseil d'administration approuve les droits d'inscriptions des diplômes d'université (DU) proposés pour l'année universitaire 2022-2023, tels qu'annexés à la présente délibération.**

Résultat du vote :

Membres en exercice : 35
 Quorum : 17
 Membres présents : 12
 Membres représentés : 9
 Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21
 Contre : 4
 Abstention : 0
 Pour : 17

Fait à Chambéry, le **10 MAI 2022**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au service des affaires générales

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

10 JUIN 2022

Transmise à la DRAES le :

10 JUIN 2022

Modalités de recours contre la présente délibération : Vous pouvez contester la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification en déposant :

. soit un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc,

. soit un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

**DROITS D'INSCRIPTION EN DIPLOMES D'UNIVERSITÉ
2022-2023**

	U.F.R., ECOLES, INSTITUTS et SERVICES	PRESTATIONS	DROITS D'INSCRIPTION		OBSERVATIONS 2022-2023
			2021-2022	2022-2023	
DIPLOMES D'UNIVERSITÉ	L.L.S.H.				
	DIU de Thérapie Cognitive et Comportementale	Formation destinée à des psychiatres, psychologues, médecins qui désirent une spécialisation en Thérapie Cognitive et Comportementale. La formation comprend des cours théoriques, des supervisions et/ou des stages. Ce DIU est un diplôme donnant une formation à la pratique des TCC (critères EABCT). L'Université Savoie Mont Blanc a reçu l'agrément du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour délivrer une formation en psychopathologie clinique conduisant au titre de psychothérapeute.	1 100 € au titre de la formation initiale. Un tarif spécifique en formation initiale est fixé pour les étudiants redoublants : 400 euros. Les tarifs au titre de la formation continue relèvent du SFC.	1 100 € au titre de la formation initiale. Un tarif spécifique en formation initiale est fixé pour les étudiants redoublants : 400 euros. Les tarifs au titre de la formation continue relèvent du SFC.	Exonération totale des droits d'inscription pour les collaborateurs de la consultation psychologique UTED, les enseignants du département de psychologie et les doctorant.es en thèse.
	SCIENCES ET MONTAGNE				
	DU Optimisation de la performance chez l'athlète de haut niveau - Analyse et Communication (FI)	Cette formation s'adresse aux sportifs de haut niveau et à pour objectif de se professionnaliser dans son métier de sportif de haut niveau, d'optimiser la gestion de son image et de sa carrière et d'acquérir des compétences transférables dans d'autres secteurs d'activités	800 € (droit d'inscription au taux normal) 533 € (droit d'inscription au taux réduit : césure)	Non ouverture du DU pour l'année 2022-2023	
	FACULTE DE DROIT				
	DU "Laïcité et République"	Ce DU permet d'aborder les fondements historiques et philosophiques de la laïcité, en France et en Europe, puis d'aborder ses applications pratiques, essentiellement en France (dans les services publics, dans l'espace public, dans les relations de travail).	160 € au titre de la formation initiale Les tarifs au titre de la formation continue relèvent de l'IUFC.	160 € au titre de la formation initiale Les tarifs au titre de la formation continue relèvent de l'IUFC.	
	IUT ANNECY				
	DUETI Dépts GEA, GEII, GMP, INFO, MPh, QLIO, RT, TC	Suivi pédagogique et préparation du suivi des échanges	200 € (non boursier) 150 € (boursier)	200 € (non boursier) 150 € (boursier)	
	DU "International Industrial and Business Management"	1 semestre	1 700 € (étudiants hors échange)	1 700 € (étudiants hors échange)	
	DU "International Operations and Business Management in France and Abroad (IOBM:FAB)"	1 année	250 € (non boursier) et 150 € (boursier)	250 € (non boursier) et 150 € (boursier)	
	DU Internet des objets (Internet of things)	Le thème Internet des Objets (Internet of Things ou IoT) a été choisi pour plusieurs raisons : cette interconnexion entre Internet, des objets et des lieux est un domaine en plein développement et renvoie à un nombre croissant d'objets connectés. Le thème est donc attractif, par sa modernité et son potentiel (emplois générés, nouveaux domaines d'utilisation...).	* Étudiants français : 250€, 150€ pour les étudiants boursiers. * Gratuit pour les étudiants venant dans le cadre d'Erasmus + (accord avec l'université partenaire) * Étudiants hors échange : 1 700€	* Étudiants français : 250€, 150€ pour les étudiants boursiers. * Gratuit pour les étudiants venant dans le cadre d'Erasmus + (accord avec l'université partenaire) * Étudiants hors échange : 1 700€	
	IUT CHAMBERY				
	DUETI Dépts GACO, PEC, SGM, MMI, GCCD	Suivi pédagogique et préparation du suivi des échanges	200 € non boursier 150 € boursier	200 € non boursier 150 € boursier	
	DITUS Etudiants étrangers	Accueil dans le cadre de conventions	Université d'IRKOUTSK (Russie) : 190 € /semestre CEGEP M VICTORIN + LAURENDEAU + MATANE (Québec) : 190 € / semestre ; 140 € / stage LCCC (Etats-Unis) DUT : 1 700 € / semestre	Université d'IRKOUTSK (Russie) : 190 € /semestre CEGEP M VICTORIN + LAURENDEAU + MATANE (Québec) : 190 € / semestre ; 140 € / stage LCCC (Etats-Unis) DUT : 1 700 € / semestre	

	U.F.R., ECOLES, INSTITUTS et SERVICES	PRESTATIONS	DROITS D'INSCRIPTION		OBSERVATIONS 2022-2023
			2021-2022	2022-2023	
PREPARATIONS	FACULTE DE DROIT				
	Institut d'Etudes Judiciaires (CRFPA)	Se présenter à l'examen d'entrée au CRFPA (Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats), inscription au DU Etudes Judiciaires. Supports pédagogiques supplémentaires, interventions de conférenciers, module de préparation aux épreuves de culture générale, examens blancs.	Droit ministériel master + 280 € comprenant 120 € (coût organisation de l'examen) + 160 € (coût de la préparation)	Droit ministériel master + 280 € comprenant 120 € (coût organisation de l'examen) + 160 € (coût de la préparation)	
		Se présenter à l'examen d'entrée au CRFPA (Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats)	Droit ministériel master + 120 € (coût organisation de l'examen)	Droit ministériel master + 120 € (coût organisation de l'examen)	
	Diplôme Supérieur de Notariat (CFPN et CIN)		Droit ministériel master	Droit ministériel master	
ETABLISSEMENTS	DIU D2E	La création du diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » accompagne la mise en place du statut national Etudiant-Entrepreneur afin de favoriser le passage à l'acte entrepreneurial de l'étudiant en cours d'étude ou du jeune diplômé (- de 28 ans, limite d'âge droits sociaux).	* étudiant en inscription unique : droit national licence + 310 € * étudiant déjà inscrit : droit national taux réduit	* étudiant en inscription unique : droit national licence + 310 € * étudiant déjà inscrit : droit national taux réduit	réduction de 50% pour les étudiants qui s'inscrivent sur 6 mois
AUDITEUR LIBRE	Auditeur libre		230 €	230 €	

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 26 avril 2022
N° 2022.04.26_3.1.5

3. Formation et vie universitaire

3.1. Préparation de l'année universitaire 2022-2023

3.1.5. Capacités d'accueil : Licences professionnelles, BUT et DUT (année 3), et PAC (années 2 à 5)

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 14 avril 2022, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► **Le conseil d'administration approuve les capacités d'accueil définies en licences professionnelles, BUT et DUT pour l'année universitaire 2022-2023, telles qu'annexées à la présente délibération.**

Résultat du vote :

Membres en exercice : 35
 Quorum : 17
 Membres présents : 12
 Membres représentés : 9
 Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21
 Contre : 4
 Abstention : 0
 Pour : 17

Fait à Chambéry, le **10 MAI 2022**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au service des affaires générales

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise à la DRAES le :

10 JUIN 2022

10 JUIN 2022

Modalités de recours contre la présente délibération : Vous pouvez contester la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification en déposant :

. soit un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc,

. soit un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr/.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



CAPACITES D'ACCUEIL 2022-2023 au regard du taux d'encadrement et des moyens mis à disposition

FACULTE DE DROIT								
MENTIONS/PARCOURS	Année universitaire 2021-2022				Année universitaire 2022-2023			
	Capacité d'accueil 2021-2022	Groupes TP	Groupes TD	Observations	Capacité d'accueil 2022-2023	Groupes TP	Groupes TD	Observations
LICENCE PROFESSIONNELLE								
Mention Métiers du notariat	20	1			20		1	
Mention Métiers des administrations et collectivités territoriales								
Parcours Administration et management public	20	1		17 à 19 alternants sous contrat d'apprentissage, et de 1 à 3 adultes au titre de la formation continue	19		1	16 alternants sous contrat d'apprentissage, et de 1 à 3 adultes au titre de la formation continue.



CAPACITES D'ACCUEIL 2022-2023 au regard du taux d'encadrement et des moyens mis à disposition

IAE Savoie Mont-Blanc

MENTIONS/PARCOURS	Année universitaire 2021-2022				Année universitaire 2022-2023			
	Capacité d'accueil 2021-2022	Groupes TP	Groupes TD	Observations	Capacité d'accueil 2022-2023	Groupes TP	Groupes TD	Observations
LICENCES PROFESSIONNELLES								
Mention Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration								
Parcours Gestion et reprise de PME/PMI en hôtellerie-restauration								
en formation initiale	25		1		25		1	
en alternance	25	0	1		25	0	1	
Mention Tourisme et Loisirs sportifs								
Parcours Activités touristiques de montagne	25	0	1		25	0	1	

**CAPACITES D'ACCUEIL 2022-2023 au regard du taux d'encadrement et des moyens mis à disposition****UFR SCeM**

MENTIONS/PARCOURS	Année universitaire 2021-2022				Année universitaire 2022-2023			
	Capacité d'accueil 2021-2022	Groupes TP	Groupes TD	Observations	Capacité d'accueil 2022-2023	Groupes TP	Groupes TD	Observations
LICENCES PROFESSIONNELLES								
Mention Tourisme et Loisirs sportifs								
Parcours Activités sportives de montagne	22		1		24		1	
Mention Agronomie								
Parcours Agro-écologie et transition en territoires de montagne	25	2	1		22	2	1	
Mention Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement								
Parcours Diagnostic et traitements dans les domaines air, eau, sol	12	1	1		12	1	1	
Parcours Restauration écologique des milieux aquatiques	12	1	1		12	1	1	



CAPACITES D'ACCUEIL 2022-2023 au regard du taux d'encadrement et des moyens mis à disposition

IUT CHAMBERY

MENTIONS/PARCOURS	Année universitaire 2021-2022				Année universitaire 2022-2023			
	Capacité d'accueil 2021-2022	Groupes TP	Groupes TD	Observations	Capacité d'accueil 2022-2023	Groupes TP	Groupes TD	Observations
B.U.T 1								
SECTIONS CLASSIQUES								
GACO - Gestion administrative et commerciale des Organisations	56	4	2		56	4	2	
GACO - Gestion administrative et commerciale des Organisations <i>en enseignement à distance</i>				pas d'ouverture en 2021-22	20	1	1	15 en FI et 5 en FC
GCCD - Génie civil construction durable	52	4	2		52	4	2	
PEC - Packaging emballage conditionnement	26	2	1		26	2	1	
SGM - Sciences et génie des Matériaux	26	2	1		26	2	1	
MMI - Métiers du multimédia et de l'internet	52	4	2		52	4	2	
SECTIONS AMENAGEES								
GACO - Gestion Administrative et Commerciale des Organisations Etudes Aménagées musique ou sport	28	2	1		28	2	1	
SGM - Sciences et Génie des Matériaux Etudes Aménagées (arts, sport, musique ou alternant)	52	4	2	MAJ capacité totale et nombres de groupes TD et TP	52	4	2	
B.U.T 2 et DUT 3								
SECTIONS CLASSIQUES 2ème année								
GACO - Gestion administrative et commerciale des Organisations	56	4	2		56	4	2	
GACO - Gestion administrative et commerciale des Organisations <i>à distance</i>	20	1	1					pas d'ouverture en 2022-23
GCCD - Génie civil construction durable	52	4	2		52	4	2	
PEC - Packaging emballage conditionnement	26	2	1		26	2	1	
SGM - Sciences et génie des Matériaux	26	2	1		26	2	1	
MMI - Métiers du multimédia et de l'internet	52	4	2		52	4	2	
SECTIONS AMENAGEES 2ème année								
GACO - Gestion Administrative et Commerciale des Organisations Etudes Aménagées musique ou sport	28	2	1		28	2	1	
SGM - Sciences et Génie des Matériaux Etudes Aménagées (arts, sport, musique ou alternant)	52	3	2	MAJ capacité totale et nombre de groupes TD et TP	52	3	2	
SECTIONS AMENAGEES 3ème année								

IUT CHAMBERY

GACO - Gestion Administrative et Commerciale des Organisations Etudes Aménagées musique ou sport	28	2	1		28	2	1	
SGM - Sciences et Génie des Matériaux Etudes Aménagées (arts, sport, musique ou alternant)	52	3	2	MAJ nombre de groupes TD et TP	52	3	2	
Capacité totale BUT et DUT	684				684			

IUT CHAMBERY

LICENCES PROFESSIONNELLES								
LP Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux Parcours - Polymères pour la transition environnementale	15	1	1		16	1	1	
LP Techniques du son et de l'image Parcours - Communication Multimédia	15	1	1		15	1	1	
LP Gestion de projets et structures artistiques et culturels Parcours - Musique et spectacle vivant	24	2	1		24	2	1	
LP Métiers du design Parcours - Design de produits et packaging	24	2	1		24	2	1	
LP Métiers de la Gestion des Ressources Humaines : assistant Parcours - Gestion opérationnelle et stratégique des RH et de la paie	20	2	1	<i>groupe Chambéry</i>	20	2	1	
LP Commercialisation de produits et services Parcours - Commerce interentreprises B to B	24	2	1		24	2	1	
LP E-Commerce et marketing numérique	24	2	1	<i>groupe Chambéry</i>	24	2	1	
LP Métiers de la gestion et de la comptabilité : fiscalité	15	1	1		15	1	1	
LP Métiers du BTP : bâtiment et construction Parcours - Conduite de travaux en bâtiment	24	2	1		24	2	1	
LP Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels Parcours - Innovation et développement industriel	20	2	1		20	2	1	
PREPARATION								
DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion à Distance) en partenariat avec l'IUT d'Annecy	12	1	1		12	1	1	
Capacité totale LP et DSCG	217				218			



CAPACITES D'ACCUEIL 2022-2023 au regard du taux d'encadrement et des moyens mis à disposition

IUT ANNECY

MENTIONS/PARCOURS	Année universitaire 2021-2022				Année universitaire 2022-2023			
	Capacité d'accueil 2021-2022	Groupes TP	Groupes TD	Observations	Capacité d'accueil 2022-2023	Groupes TP	Groupes TD	Observations
D.U.T					BUT			
SECTIONS NORMALES 2ème année					SECTIONS NORMALES 2ème année			
CS Parcours Coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux (CGES)	56	4	2	convenu dans le cadre du plan étudiant que le département serait les 2 premières années à 1 groupe avant de basculer à 2 groupes	56	4	2	Probabilité d'ouverture sur 3 groupes de TP au lieu de 4 à confirmer
GEA - Gestion des Entreprises et des Administrations	100		4		140		5	Attention : pas de création de groupes , 5 groupes comme actuellement, capacité au maximum de ce que l'on peut faire à moyens constants. Possibilité d'envisager un effectif de 25 en alternance avec des passerelles BTS/Licence que nous souhaitons cultiver
En alternance	15		1					
Parcours Gestion et pilotage des ressources humaines (GPRH)					30		1	
Parcours Contrôle de gestion et pilotage de la performance (CGPP)					30		1	
Parcours Gestion comptable, fiscale et financière (GCFF)					30		1	
Parcours Gestion, entrepreneuriat et management d'activités (GEMA)					30		1	Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 78 sur la base de 3 groupes TD.
Parcours GEMA & CG2P en alternance					20		1	
GEII - Génie Electrique et Informatique Industrielle	70	5	3		78	6	3	
- En alternance	15		1					
Parcours Electronique et systèmes embarqués (ESE) Semestre 3					26	2	1	
Parcours Automatisme et Informatique Industrielle (AII) Semestre 3					26	2	1	
Parcours Électricité et maîtrise de l'énergie (EME) Semestre 3					26	2	1	
Parcours ESE Semestre 4					26	2	1	
Parcours AII Semestre 4					14	1	0,5	Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 90 sur la base de 3 groupes TD.
Parcours AII Semestre 4 en alternance					12	1	0,5	
Parcours EME Semestre 4					14	1	0,5	
Parcours EME Semestre 4 en alternance					12	1	0,5	
GMP - Génie Mécanique et Productique	90	6	3		90	6	3	Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 90 sur la base de 3 groupes TD.
Parcours Innovation pour l'industrie (II) + Simulation numérique et réalité virtuelle (SNRV)					45	3	1,5	
Parcours Management de process industriel (MPI)					45	3	1,5	
INFO - Informatique	96		4	limitation temporaire en prévision du BUT + échecs et abandons plus nombreux sur 2020/21	110		5	Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 115 sur la base de 5 groupes TD.
Parcours commun Semestre 3					110		5	
Parcours Réalisation d'applications : conception, développement, validation (RACDV,parcours A) Semestre 4					70		3	
Parcours Administration, gestion et exploitation des données (AGED, parcours C) Semestre 4					20		1	
Parcours Intégration d'applications et management du système d'information (IAMS,parcours D) Semestre 4					20		1	Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 84 sur la base de 3 groupes TD. * : regroupement possible des MCPC en TD
MP - Mesures Physiques - MPh	84	6	3		84	6	3	
Parcours Matériaux et contrôles physico-chimiques (MCPC) Semestre 3					56	4	2	
Parcours Techniques d'instrumentation (TI) Semestre 3					28	2	1	
Parcours MCPC Semestre 4					42	3	1,5*	
Parcours MCPC Semestre 4 en alternance					14	1	0,5*	
Parcours TI Semestre 4					28	2	1	
QLIO - Qualité, Logistique Industrielle et Organisation	78	6	3		80	6	4	
- GAMA en apprentissage	15		1					

IUT ANNECY

Parcours Pilotage de la chaîne logistique globale (PCLG) en alternance					15	1	1	Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 80 sur la base de 4 groupes TD.
Parcours PCLG					39	3	2	
Parcours Qualité et pilotage des systèmes de management intégrés (QPSMI)					26	2	1	

IUT ANNECY

RT - Réseaux et Télécommunications	70	5	3	basé sur l'observation des effectifs réels de 2020-2021	75	5	3	
- En apprentissage	15	1	1					
Parcours Cybersécurité					60	4	2	basé sur capacité d'accueil en BUT1 2021/22
Parcours Cybersécurité en alternance					15	1	1	
TC - Techniques de Commercialisation	100		4		150		6	
- En alternance TC PRO => Parcours MDMRC PRO	25		1		25		1	Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 150 sur la base de 6 groupes TD.
- En alternance MONTAGNE TC MONT. => Parcours MDMRC Montagne	25		1		25		1	
Parcours Marketing digital, e-commerce et entrepreneuriat (MDEE)					50		2	
Parcours Business développement et management de la relation client (MDMRC)					50		2	
SECTIONS SPORT-MUSIQUE ETUDES					BUT 2 ème année			
GEII - Génie Electrique et Informatique Industrielle Parcours All	16		1		16		1	
GMP - Génie Mécanique et Productique Parcours II	15		1		15		1	
MP - Mesures Physiques	16		1		0			Fermeture section aménagée BUT1 MP en 2021/22
TC - Techniques de Commercialisation								
- Ski étude Parcours Stratégie de marque et évènementiel (SME)	25		1		25		1	
SECTIONS SPORT- MUSIQUE ETUDES					DUT 3ème année			
GEII - Génie Electrique et Informatique Industrielle	16		1		16		1	
GMP - Génie Mécanique et Productique	15		1		15		1	
MP - Mesures Physiques	16		1		16		1	
TC - Techniques de Commercialisation								
- Ski étude	25		1		25		1	
MENTIONS/PARCOURS	Année universitaire 2021-2022				Année universitaire 2022-2023			
	Capacité d'accueil 2021-2022	Groupes TP	Groupes TD	Observations	Capacité d'accueil 2022-2023	Groupes TP	Groupes TD	Observations
LICENCES PROFESSIONNELLES								
Mention Métiers de l'énergie, électricité, développement durable								
Parcours Maitrise des énergies renouvelables et électriques	26		1		26		1	
Mention Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle								
Parcours Robotique et automatisme industriels	12	1	1		12	1	1	
Parcours Robotique et industrie du futur	12	1	1		12	1	1	
Mention Métiers de l'industrie : conception de produits industriels								
Parcours Responsable de secteur de productique industrielle	48	4	2		48	4	2	
Parcours unique : MAO (Chargé de projets en conception mécanique assistée par ordinateur) et TCM (Technicien en conception mécanique)								
Parcours CMAO (conception mécanique assistée par ordinateur) Orientation CP (Chargé de projets)	48	4	2		48	4	2	
Parcours CMAO (conception mécanique assistée par ordinateur) Orientation DP (Dessinateur projeteur)	24	2	1		24	2	1	
Mention Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux	38		2		38		2	
Mention Maintenance et technologie : technologie médicale et biomédicale								
Parcours Mesure et contrôle pour l'instrumentation médicale	16	2	1		20	2	1	Pas d'impact sur le nombre de groupe

IUT ANNECY

Mention Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité							
Parcours Mesures, instrumentation et métrologie pour l'environnement							
Mention Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle							
Parcours Logistique et amélioration industrielle	24	2	1	basé sur l'observation des effectifs réels de 2020-2021	24	2	1
Mention Métiers de la qualité							
Parcours Qualité des produits et des processus	22	2	1		24	2	1
							Pas d'impact sur le nombre de groupe
Mention Métiers de l'informatique : systèmes d'information et gestion de données							
Parcours Bases de données et Big data	16	1	1		16	1	1
Mention Métiers de l'informatique : conduite de projets							
Parcours Chargé de projet informatique	24		1		24		1
Mention Métiers de l'informatique : conception, développement et tests de logiciels							
Parcours Développeur informatique multisupports	20	1	1		20	1	1
Mention Management et gestion des organisations							
Parcours Attaché de gestion dans une structure de direction	48	4	2		48	4	2
Parcours Management de projet - Management d'équipe	16	1	1	Déficit d'encadrement projets/stages et projection de charge mise en place du B.U.T.			non ouvert en 2022/23 en l'attente d'une intégration dans les parcours de BUT
Mention Commercialisation de produits et services							
Parcours Commercialisation des produits et services sportifs	28		1		28		1
Parcours Marketing et logistique agro-alimentaire	20		1		20		1
Parcours Management de la relation commerciale							
<i>Parcours classique</i>	56		2	un groupe MRC classique et un groupe MRC marketing digital	56		2
<i>Rythme sport et Montagne</i>	25		1		25		1
<i>Technico commercial Industriel</i>	25		1		25		1
Parcours OUTDOOR International Sales & Promotion	20		1		20		1
Mention Métiers de la GRH							
Parcours gestion opérationnelle et stratégique des RH et de la paie (groupe Annecy)	26		1		26		1
Mention Assurance, banque, finance : chargé de clientèle							
Parcours Commercialisation de produits et services financiers	40		2		40		2
Mention Métiers de la mode							
Parcours OUTDOOR Softgoods Design & Development	20		1		20		1
OUTDOOR Marketing & Communication	20		1				Rattachement mention E commerce et marketing numérique
Mention E-commerce et marketing numérique	30		1		30		1
OUTDOOR Marketing & Communication					20		1
Mention Métiers de l'immobilier : transaction et commercialisation de biens immobiliers							
Parcours Transactions et gestion immobilières	40		2	Rattachement à l'IAE les années précédentes	40		2

**CAPACITES D'ACCUEIL 2022-2023 au regard du taux d'encadrement et des moyens mis à disposition****POLYTECH**

MENTIONS/PARCOURS	Année universitaire 2021-2022				Année universitaire 2022-2023			
	Capacité d'accueil 2021-2022	Groupes TP	Groupes TD	Observations	Capacité d'accueil 2022-2023	Groupes TP	Groupes TD	Observations
FORMATIONS INGENIEUR								
FI 3ème année (Spé Instrumentation, automatique, informatique / Spé Mécanique - matériaux / Spé Environnement, bâtiment, énergie / Spé Mécanique - productique / Spé Informatique, données, usages / Spé Bâtiment / Spé Ecologie industrielle et territoriale / Spé systèmes numériques instrumentation)	280			72 BAT 24 EIT 72 MM 36 SNI 24 IDU 48 MP	280	23	12	72 BAT= 48 BAT-FISE + 24 BAT-FISA 24 EIT 72 MM 36 SNI 24 IDU 48 MP
FI 4ème année (Spé Instrumentation, automatique, informatique / Spé Mécanique - matériaux / Spé Environnement, bâtiment, énergie / Spé Mécanique - productique / Spé Informatique, données, usages)	280			96 EBE 72 MM 36 IAI 24 IDU 48 MP	280	23	12	72 BAT= 48 BAT-FISE + 24 BAT-FISA 24 EIT 72 MM 36 SNI 24 IDU 48 MP
FI 5ème année (Spé Instrumentation, automatique, informatique / Spé Mécanique - matériaux / Spé Environnement, bâtiment, énergie / Spé Mécanique - productique / Spé Informatique, données, usages)	280			96 EBE 72 MM 36 IAI 24 IDU 48 MP	280	14	9	96 EBE 72 MM 36 SNI 24 IDU 48 MP
PEIP - Parcours des Ecoles d'Ingénieur Polytech								
PEIP 2ème année	120				120	8	4	

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 26 avril 2022
N° 2022.04.26_3.2

3. Formation et vie universitaire

3.2. Proposition d'attribution de subvention dans le cadre du Fonds de Solidarité et du développement des initiatives étudiantes

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.841-5, D.841-2 à D.841-11 ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont-Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 14 avril 2022, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► **Le conseil d'administration approuve le versement d'une subvention d'un montant de 10 055 € à destination du bureau des élèves de Polytech Annecy-Chambéry dans le cadre de l'organisation de l'évènement Triple Mountain.**

Résultat du vote :

Membres en exercice : 35
 Quorum : 17
 Membres présents : 12
 Membres représentés : 9
 Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 21

Fait à Chambéry, le **10 MAI 2022**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au service des affaires générales

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

10 JUIN 2022

Transmise à la DRAES le :

10 JUIN 2022

Modalités de recours contre la présente délibération : Vous pouvez contester la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification en déposant :

. soit un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc,

. soit un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr/.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

Conseil d'administration

- Séance du 26 avril 2022 -

Point n°3 de l'ordre du jour
Formation et vie universitaire

3.2. Proposition d'attribution de subvention dans le cadre du Fonds de Solidarité et du développement des initiatives étudiantes



Conseil d'administration

- Séance du 26 avril 2022 -

Proposition d'attribution de subvention dans le cadre du Fonds de Solidarité et du développement des Initiatives étudiantes

Affaire suivie par : Aurélie Goyer

Composante / Direction / Service : Direction des études et de la Vie Étudiante

Coordonnées : aurelie.goyer@univ-smb.fr

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.841-5, D.841-2 à D.841-11 ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont-Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés ;

Conformément aux articles L.841-5 et D.841-2 à D.841-11 du code de l'éducation relatifs à la contribution de vie étudiante et de campus, la part minimum de la CVEC affectée au financement du Fonds de Solidarité et du développement des Initiatives étudiantes (FSDIE) est fixée à 30 %.

Le FSDIE sert à financer 2 domaines :

- l'aide aux projets portés par des associations étudiantes ;
- l'aide sociale à destination des étudiants.

Dans le cadre des demandes de subvention auprès du FSDIE, le BDE Polytech Annecy-Chambéry a proposé au financement un projet intitulé « Triple Mountain ».

L'objectif de ce projet est de relancer un évènement sportif créé en 2015 dans le but de renforcer le lien et la cohésion entre étudiants autour d'un évènement sportif.

L'évènement projeté cette année consiste en un raid sportif sur un week-end dans la vallée du Giffre.

Seront proposés sur ce week-end des activités de :

- Run&Bike
- Course d'orientation
- Canoë Kayak
- Mud Contest
- Tir à l'arc
- Barbecue de repos le soir avec des activités ludiques

Le budget prévisionnel de cet évènement est de 19 480 € comprenant notamment la location de matériels (canoës, vélos, arc), une partie de ce budget (9425 €) sera pris en charge par les inscriptions des étudiants et des subventions extérieures. Le solde de 10 055 € (soit 52 % de l'évènement) serait pris en charge dans le cadre du FSDIE.

► Il est proposé au conseil d'administration d'attribuer une subvention d'un montant de 10 055€ à destination du BDE Polytech Annecy-Chambéry dans le cadre de l'organisation de l'évènement Triple Mountain.

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 26 avril 2022
N° 2022.04.26_4.1

4. Affaires financières

4.1. Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) : bilan du dispositif – année 2021

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.841-5 ;

Vu le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L.841-5 du code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2021.12.14_4.1.1 en date du 5 janvier 2022 portant sur la répartition prévisionnelle des crédits CVEC pour le financement des actions au cours de l'année universitaire 2021-2022 ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 14 avril 2022, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► **Le conseil d'administration approuve le bilan de la contribution de vie étudiante et de campus pour l'année 2021, dont le descriptif est annexé à la présente délibération.**

Résultat du vote :

Membres en exercice : 35
 Quorum : 17
 Membres présents : 12
 Membres représentés : 9
 Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 21

Fait à Chambéry, le 10 MAI 2022

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au service des affaires générales

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

10 JUIN 2022

Transmise à la DRAES le :

10 JUIN 2022

Modalités de recours contre la présente délibération : Vous pouvez contester la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification en déposant :

- . soit un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc,
- . soit un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr/.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

Conseil d'administration

- Séance du 26 avril 2022 -

Point n°4 de l'ordre du jour
Affaires financières

4.1 CVEC : bilan du dispositif – année 2021

UTILISATION DES CRÉDITS CVEC

ANNÉE 2021

Rappel du cadre d'utilisation de la CVEC

Principes généraux

La CVEC doit permettre de « favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention» (article L. 841-5 du code de l'éducation).

Règles de répartition

- 30 % minimum au FSDIE
- 15 % minimum pour le Service de santé des étudiants
- 50 % maximum pour des activités ou actions rentrant dans le cadre de l'article L.841-5 du code de l'éducation

Programmation et suivi

- Un Comité opérationnel ouvert largement aux services, aux composantes et aux partenaires impulse les idées.
- Les actions sont analysées par la Commission Vie de Campus de la CFVU et proposées à cette dernière pour adoption.
- Un Comité opérationnel restreint valide techniquement les moyens alloués aux actions.

Les recettes CVEC 2021

Année universitaire	2021
Nombre étudiants assujettis USMB	14 287
Reversement CVEC par étudiant	60 €
Montant CVEC assujettis USMB	869 195 €
Reversement CVEC UGA IFSI	61 431€
Montant Total CVEC	930 626 €

Dépenses sur fonds CVEC en 2021

Postes de dépense	Montant
FSDIE	160 865 €
• <i>FSDIE projets</i>	<i>107 851 €</i>
• <i>FSDIE aide sociale</i>	<i>53 014 €</i>
Service de Santé des étudiants	186 125 €
Service Vie étudiante et de Campus	27 980 €
Autres activités CVEC	284 835 €
• <i>Service des Sports</i>	<i>20 866 €</i>
• <i>Projets collaboratifs</i>	<i>263 968 €</i>
TOTAL dépensé en 2021	659 804 €

Le Fonds de solidarité et de développement De l'initiative étudiante (FSDIE)

Il est alimenté par **une partie de la CVEC** (a minima 30 %) et se répartit en deux enveloppes :

- **aides aux projets associatifs des associations étudiantes de l'USMB et des IFSI de Chambéry et d'Annecy ;**
- **aides sociales aux étudiants en difficulté.**

Sa gestion est assurée par la DEVE via la commission vie des campus-FSDIE et la CFVU du CAC

1 – Aides aux projets associatifs : montant dépensé 107 851 €.

Seules **les associations étudiantes labellisées** ou en cours de labellisation peuvent prétendre au FSDIE dans le cadre de leur dépôt de projets.

Les projets doivent avoir pour objectif le développement d'une initiative étudiante participant à la dynamique universitaire, à l'animation des campus et à l'amélioration des services aux étudiants notamment dans les domaines suivants : culturel et artistique, sportif, innovation technologique, partage et diffusion des savoirs, insertion professionnelle, information et accueil, mobilité étudiante, social et solidaire, de la santé et du handicap, citoyen et responsable, environnemental ou humanitaire

Pour l'année civile 2021 : **65 projets présentés par 42 associations labellisées de l'USMB** ont pu être financés pour un montant moyen de subvention accordée de 1218 € par association. En raison du contexte sanitaire une partie des projets n'a pas été réalisée et les demandes sont restées faibles à l'image de l'activité des associations. **Montant versé en 2021: 107 851 €, dont 28 649 € correspond aux demandes effectuées par les associations en décembre 2020.**

A noter, qu'afin de relancer l'activité associative mise à mal par le contexte Covid, un programme de 22 formations décliné en 11 thématiques (gestion financière, organisation d'un évènement, communication, prévention des risques festifs...) a été déployé à l'intention des nouveaux bureaux et membres des bureaux associatifs.

Ce programme aura vocation à être reconduit et enrichi sur les années à venir.

2- Aides sociales apportées aux étudiants en difficulté de l'USMB ; montant dépensé 53 014 €

Chaque année l'USMB conventionne avec le CROUS pour **alimenter le dispositif des Aides Spécifiques Allocations ponctuelles (ASAP)**.

Ce dispositif permet au CROUS d'apporter rapidement une aide financière personnalisée aux étudiants de l'USMB en situation de précarité. La subvention 2021 d'un montant de 27 966 € a été consommée en totalité via l'octroi de 55 aides dont le montant s'étale de 100 € à 650 €.

En moyenne, le montant de l'aide accordé par étudiant via ce dispositif était de 508 € (source CROUS).

Exonération des droits :

En 2021, le montant des exonérations ou des remboursements des droits d'inscription nationaux accordés par l'USMB était de 13 533 € pour 56 étudiants.

L'USMB a également accordé des aides spécifiques (pour répondre à des besoins exceptionnels et sur proposition des assistantes sociales de l'USMB) pour un montant de 2 450 €.

Les aides sociales spécifiques en raison de la dégradation de la situation sanitaire :

Une partie de l'enveloppe de ce fonds spécial a été utilisée, à nouveau, en 2021 pour des aides d'urgence, pour répondre à la précarité alimentaire et numérique des étudiants.

C'est ainsi que tout au long du 1^{er} semestre de l'année 2021, des abonnements ont été souscrits pour des clés 4G qui venaient s'ajouter aux prêts d'ordinateurs pour répondre aux difficultés de précarité numérique. La demande s'est ensuite fortement ralentie au début de l'année 21-22.

Par ailleurs, ce fonds a également permis de financer l'achat de denrées alimentaires (distribuées lors des distributions de l'établissement) ou de carte carrefour pour répondre aux situation d'urgence de certains étudiants.

L'ensemble de ces demandes est systématiquement traité en collaboration avec les assistantes sociales en charge des étudiants de l'USMB (1 par campus).

Le service de santé pour les étudiants

Ses missions et son organisation sont définies par les articles D.714-20 et s. du code de l'éducation. Il a vocation à assurer :

- une veille sanitaire, dont une visite médicale de prévention dite « examen de santé » intégrant une dimension médico-psycho-sociale qui est effectuée au cours de la scolarité dans l'enseignement supérieur,
- le suivi sanitaire des étudiants étrangers pour lesquels la visite médicale n'est plus obligatoire.

Il organise par ailleurs des campagnes d'information et de prévention.

Montant pris sur fonds CVEC : 186 125 €

Le SSE de l'USMB dispose de locaux sur les trois campus ; il comptabilisait 10,20 ETPT sur l'exercice 2021 pour une masse salariale s'élevant à plus de 589 000 €.

STATUT	MS 2021	ETPT 2021
TIT	341 435,19	6,09
CDI	208 114,47	3,08
CDD	38 755,03	1,03
VACATAIRE	843,60	
Total général	589 148,29	10,20

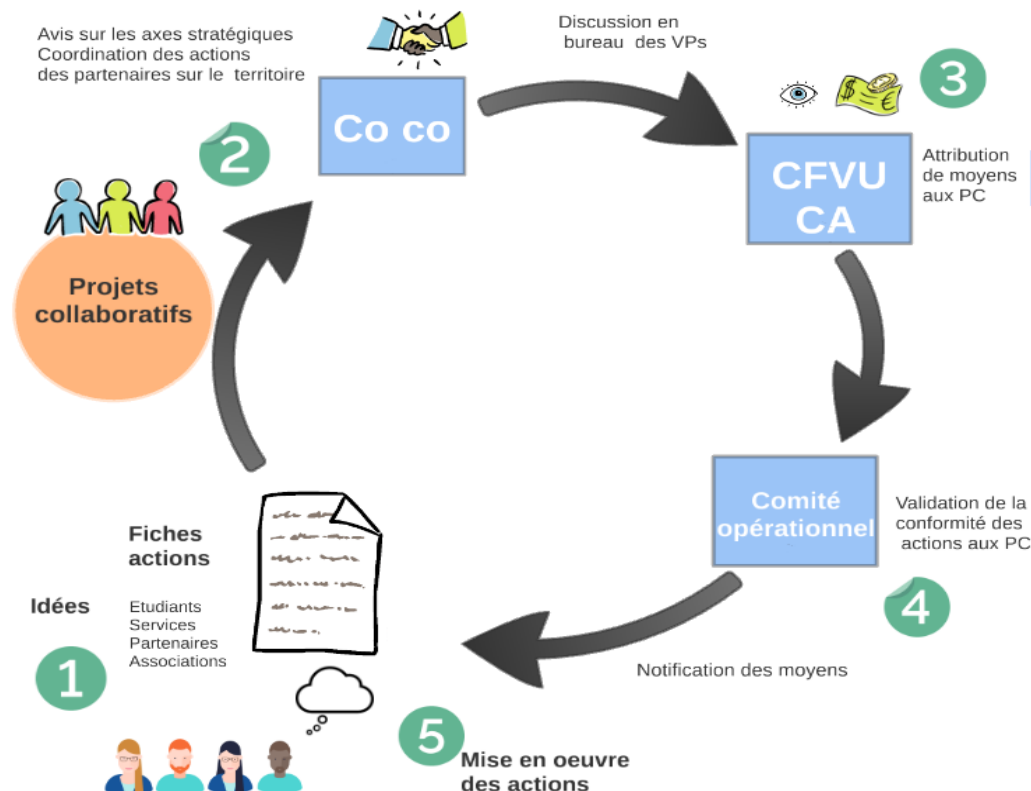
Le budget de fonctionnement du service s'élève à environ 36 000 € par an et les dépenses de masse salariale hors SSE mais fonctionnellement affectées à des activités liées à la santé des étudiants (mission handicap, contrats étudiants dédiés, actions du SDS, etc.), pour un montant d'environ 50 000 €, soit au total environ 680 000 €.

Taux de prise en charge du SSE par la CVEC : 27 %

Les projets collaboratifs - dispositif

L'USMB a établi un dispositif spécifique consacré à la gestion de la CVEC qui s'appuie sur un **développement collaboratif de projets** destinés aux étudiants.

Chacun des projets collaboratifs est porté par un groupe de travail animé par le Service Vie Étudiante et de Campus (SVEC) associant les services et les partenaires. Les étudiants sont largement associés à ces groupes de travail afin de partager leurs idées.



Les projets collaboratifs - Thématiques

Les projets collaboratifs sont divisés en 6 thématiques principales (« les projets collaboratifs » ou « PC ») qui regroupent différents types d'actions.

Deux nouvelles thématiques ont été dégagées en 2021 : Égalité et Vie Culturelle. Ces deux thématiques, déjà présentes dans le PC1 en tant que fiche action, ont été individualisées pour plus de lisibilité.

2021/2022

PC 1 : Accueil et intégration

PC2 : Lieux de vie éco-responsable

PC3 : Santé, bien-être

PC4 : Favoriser la vie étudiante et de campus et garantir sa visibilité

PC 1 : Accueil et intégration

PC2 : Vie de campus

PC3 : Santé, bien-être

PC4 : Université connectée

PC5 : Égalité

PC6 : Vie culturelle

Action	Budget prévisionnel	Budget exécuté 2021
PC1 Accueil et intégration des étudiants	127 533 €	162 107 €
Accueil		95 409 €
Intégration solidaire		16 680 €
Ateliers BOOST		4 417 €
Etudiants relais vie étudiante		44 871 €
Frais SVEC		730 €
PC2 Vie de Campus écoresponsable	-	3913 €
Créer et animer des lieux de vie sur les 3 campus		
Organiser des actions éco-responsables		3 913 €
PC3 Santé, Bien être	125 949 €	46 055 €
Développement de l'accès aux installations universitaires (ISU)		9 003 €
Promouvoir échanges entre pairs dans les actions de prévention		21 727 €
Développer une offre permanente liée aux aspects « bien-être, relaxation, gestion du stress » adaptée au rythme de vie des étudiants		15 325 €
PC 4 Université connectée	45 078 €	21 355 €
Accessibilité numérique/plateforme de soutien		429 €
Poursuite du déploiement d'une application (Imagina)		11 280 €
Améliorer et coordonner la diffusion des informations à destination des étudiants		9 646 €
PC 5 Égalité	21 000 €	21 371 €
Université inclusive		16 271 €
Mise en place d'actions de sensibilisation		5 100 €
PC 6 Vie culturelle sur les campus	30 000 €	9167 €
Enquête sur les besoins		4 067 €
Mise en place d'une offre culturelle adaptée		5 100 €
TOTAL	349 560 €	263 968 €

Autres dépenses CVEC



Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 26 avril 2022
N° 2022.04.26_4.2.

4. Affaires financières

4.2. Projet de rénovation du bâtiment 12B sur le campus du Bourget-du-Lac : plan de financement prévisionnel

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés,

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont-Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié,

► **Le conseil d'administration approuve le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel de la restructuration du bâtiment 12B sur le campus du Bourget-du-Lac.**

Résultat du vote :

Membres en exercice : 35
 Quorum : 17
 Membres présents : 11
 Membres représentés : 9
 Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 20

Fait à Chambéry, le **02 MAI 2022**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au service des affaires générales

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

03 MAI 2022

Transmise à la DRAES le :

03 MAI 2022

Modalités de recours contre la présente délibération : Vous pouvez contester la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification en déposant :

- . soit un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc,
- . soit un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr/.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



Conseil d'administration

- Séance du 26 avril 2022 -

Projet de rénovation du bâtiment 12B sur le campus du Bourget-du-Lac : plan de financement prévisionnel

La restructuration du bâtiment 12B a pour objectif de rénover le bâtiment afin d'accueillir une plateforme médicalisée Psycho-Neuro-Physiologiques et Biomécaniques regroupant 5 laboratoires de l'université (LIBM, LIP/PC2S, LISTIC, LPNC et SYMME) en lien avec le CEPART.

La rénovation complète du bâtiment doit également permettre une amélioration conséquente de la performance énergétique du bâtiment avec une réduction de la consommation énergétique par rapport à l'existant d'au moins 50%. Le niveau de performance global du bâtiment attendu sera de 20% supérieur à un bâtiment neuf conçu sur la base de la réglementation thermique 2012.

Le calendrier de l'opération prévoit une livraison des nouveaux locaux au plus tard en juin 2023, sous réserve de l'obtention des financements demandés.

Le projet répond aux critères d'éligibilité pour l'inscription sur le programme de financement FEDER/REACT-EU sur l'enveloppe 2022 portée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour financer tout ou partie du montant hors taxes des travaux, estimé à 735 000 € HT.

Le budget de l'opération retenu est fixé à 1 150 000 € TTC toutes dépenses confondues, avec le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fonds propres USMB 415 000 €
- FEDER / REACT-EU 735 000 €

► Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel de la restructuration du bâtiment 12B sur le campus du Bourget-du-Lac.

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 26 avril 2022
N° 2022.04.26_5.1.

5. Personnels

5.1. Évolution de la rémunération des personnels en CDI

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L332-1 et suivants ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État pris pour l'application des articles 7 et 7 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu la délibération n° 2019.09.17_6.2. du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 17 septembre 2019 relative à l'évolution de la rémunération des agents contractuels en CDI ;

Vu l'avis du comité technique en date du 12 avril 2022 portant sur l'objet de la présente délibération ;

► **Le conseil d'administration approuve l'évolution de la rémunération des personnels en CDI à l'université Savoie Mont Blanc annexée à la présente délibération. Cette dernière entre en vigueur à compter du 1^{er} mai 2022.**

► **La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2019.09.17_6.2. susvisée.**

Résultat du vote :

Membres en exercice : 35
Quorum : 17
Membres présents : 12
Membres représentés : 9
Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 21

Fait à Chambéry, le 28 AVR. 2022

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au service des affaires générales

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

28 AVR. 2022

Transmise à la DRAES le :

28 AVR. 2022

Modalités de recours contre la présente délibération : Vous pouvez contester la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification en déposant :

soit un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc,

soit un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr/.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



Evolution de la rémunération des agents contractuels en CDI

Textes de référence

Code général de la fonction publique, notamment ses articles L332-1 et suivants

Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application des articles 7 et 7 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

La rémunération est spécifiée dans le contrat ; elle comprend un traitement principal et une part complémentaire (SFT et primes CDI définies par niveau d'emploi).

1. Traitement principal

Le montant de la rémunération des agents contractuels en CDI est établi par l'établissement, en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Il peut tenir compte des résultats professionnels et des résultats collectifs du service. Le niveau de la rémunération des agents contractuels est fixé par référence à la rémunération indiciaire en vigueur des fonctionnaires de même catégorie et de même corps (grade de début de carrière) des filières recherche et formation, bibliothèques, santé et social. Pour les enseignants contractuels, la rémunération est située sur la grille des professeurs certifiés (classe normale). En cas d'évolution des grilles de référence, les agents sont reclassés sur les nouvelles grilles à l'INM égal ou immédiatement supérieur.

Contrairement aux fonctionnaires, les agents en CDI ne bénéficient pas d'une progression de carrière liée à l'ancienneté. La rémunération des agents en CDI fait l'objet d'un réexamen par une commission, au moins tous les trois ans, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels, de l'évolution des fonctions exercées. Ainsi, chaque année en octobre, la commission procède à l'examen au cas par cas de la situation de chaque agent contractuel n'ayant pas bénéficié d'une évolution de rémunération depuis 3 ans et donne un avis consultatif au chef d'établissement. Cet examen n'implique aucun automatisme, l'établissement ne renonçant pas à son pouvoir d'appréciation quant à la réévaluation de la rémunération des agents.

La commission est composée :

- Du vice-président ou de la vice-présidente du conseil d'administration en charge des ressources humaines,
- De la directrice générale des services ou du directeur général des services,
- De la directrice des ressources humaines ou du directeur des ressources humaines et/ou de son adjoint ou son adjointe,
- D'une directrice ou d'un directeur de composante,
- D'une directrice ou d'un directeur des ressources humaines d'une autre université.

Lors du passage des agents en CDI, la rémunération de l'agent est calculée en considérant, le cas échéant, $\frac{3}{4}$ de l'ancienneté acquise en qualité d'agent contractuel de même niveau dans l'établissement. L'indice de rémunération de l'agent contractuel ne peut pas être supérieur à l'indice dont il bénéficierait lors d'un classement à la nomination en qualité de fonctionnaire. En cas de recrutement en CDI sans CDD préalable, la rémunération de l'agent prend en compte l'expérience professionnelle acquise antérieurement à son embauche à l'USMB.

2. Indemnitaire

BIATSS

Les agents BIATSS contractuels en CDI perçoivent une indemnité d'administration en fonction de leur catégorie.

CDI A : 222 € brut/mois

CDI B : 182 € brut/mois

CDI C : 132 € brut/mois

Enseignants

Les enseignants contractuels en CDI perçoivent une indemnité d'un montant de 125 € brut/mois.

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 26 avril 2022
N° 2022.04.26_5.2

5. Personnels

5.2. Création du comité social d'administration de l'université Savoie Mont Blanc et fixant les parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 951-1-1 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu l'avis du comité technique de l'université Savoie Mont Blanc en date du 12 avril 2022 ;

► **Le conseil d'administration approuve la création du comité social d'administration de l'université Savoie Mont Blanc fixant également les parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	20
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	11	Abstention :	3
Membres représentés :	9	Pour :	17
Nombre de votants :	20		

Fait à Chambéry, le **10 MAI 2022**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au service des affaires générales	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	30 MAI 2022
	Transmise à la DRAES le :	30 MAI 2022

Modalités de recours contre la présente délibération : Vous pouvez contester la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification en déposant :

- . soit un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc,
- . soit un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr/.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



**Délibération du conseil d'administration du 26 avril 2022
portant création du comité social d'administration de l'université Savoie Mont Blanc et fixant
les parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 951-1-1 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu l'avis du comité technique de l'université Savoie Mont Blanc en date du 12 avril 2022 ;

Décide :

Article 1^{er}

Il est institué, auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc, un comité social d'administration de proximité dénommé comité social d'administration d'établissement public, en application de l'article 6 du décret du 20 novembre 2020 susvisé.

Le comité social d'administration d'établissement public est compétent dans les matières et conditions fixées par le titre III du même décret pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement de l'établissement public.

Article 2

Le comité social d'administration d'établissement public mentionné à l'article 1^{er} de la présente délibération présidé par le président de l'établissement comprend également le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.

Le comité social d'administration d'établissement public comprend les représentants du personnel suivants : dix titulaires et dix suppléants élus au scrutin de liste, dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé.

Le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'établissement exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité social d'administration d'établissement public.

Article 3

En application de l'article 21 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la création du comité social d'administration d'établissement de l'université Savoie Mont Blanc sont ainsi fixées au 1^{er} janvier 2022 : 1767 agents représentés dont 984 femmes soit 55,69 % et dont 783 hommes soit 44,31 %.

Article 4

Une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est créée au sein du comité social d'administration de l'université Savoie Mont Blanc, dénommée formation spécialisée du comité, conformément à l'article 9 du décret du 20 novembre 2020 susvisé :

Elle est compétente dans les matières et les conditions fixées par le chapitre II du titre III du même décret.

Article 5

La formation spécialisée du comité, présidée par le président de l'université Savoie Mont Blanc comprend également le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.

Elle comprend le même nombre de représentants du personnel titulaires siégeant dans le comité social d'administration d'établissement public, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé.

Le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'établissement exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis de la formation spécialisée du comité.

Article 6

Le comité technique de l'université Savoie Mont Blanc institué par la délibération du conseil d'administration en date du 7 juin 2011 et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail institué par la délibération du conseil d'administration en date du 22 mai 2012 demeurent compétents jusqu'au 1^{er} janvier 2023. Le mandat de leurs membres est maintenu jusqu'à la même échéance.

Article 7

La délibération du conseil d'administration en date du 7 juin 2011 portant création du comité technique et la délibération du conseil d'administration en date du 22 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont abrogées à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 8

Sous réserve des articles 6 et 7, les dispositions de la présente délibération entrent en vigueur au prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique.

Signature

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 26 avril 2022
N° 2022.04.26_5.3

5. Personnels

5.3. Fermetures administratives anticipées ou ouvertures retardées de l'USMB : demandes pour l'été 2022

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu l'avis du comité technique en date du 2 mars 2021 portant sur le calendrier des fermetures administratives de l'USMB de l'année universitaire 2021-2022 ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 27 avril 2021 portant sur le calendrier des fermetures administratives de l'USMB de l'année universitaire 2021-2022 ;

Vu l'avis du comité technique en date du 12 avril 2022 portant sur l'objet de la présente délibération ;

► Le conseil d'administration approuve les demandes émises par les composantes, directions et services, de fermetures administratives anticipées pour les vacances d'été 2022.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 35
 Quorum : 17
 Membres présents : 11
 Membres représentés : 9
 Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20
 Contre : 0
 Abstention : 4
 Pour : 16

Fait à Chambéry, le **10 MAI 2022**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au service des affaires générales

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise à la DRAES le :

10 JUIN 2022

10 JUIN 2022

Modalités de recours contre la présente délibération : Vous pouvez contester la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification en déposant :

. soit un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc,

. soit un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr/.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



Conseil d'administration

- Séance du 26 avril 2022 -

Point n°5 de l'ordre du jour Personnels

5.3 Fermetures administratives anticipées ou ouvertures retardées de l'USMB : demandes pour l'été 2022

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,

Vu l'avis du comité technique en date du 02 mars 2021 portant sur le calendrier des fermetures administratives de l'USMB de l'année universitaire 2021-2022,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 27 avril 2021 portant sur le calendrier des fermetures administratives de l'USMB de l'année universitaire 2021-2022,

Vu l'avis du comité technique du 12 avril 2022,

► Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les demandes émises par les composantes, directions et services, de fermetures administratives anticipées de l'USMB pour les vacances d'été 2022 :

Dates votées par le CA du 27 avril 2021	DU	AU
Vacances d'été 2022	Mardi 26 juillet 2022 au soir	Lundi 22 août 2022 au matin

Demandes de fermeture administratives anticipées	DU	AU
SCD BU (Cf. calendrier des bibliothèques universitaires 2021/2022 voté en conseil documentaire du 16/06/2021)	Mardi 19 juillet au soir	Lundi 22 août au matin
IAE Savoie Mont Blanc (Proposition validée à l'unanimité en comité de direction IAE du 3/02/2022)	Vendredi 22 juillet au soir	Lundi 22 août au matin
Service de médecine préventive du personnel (Proposition validée en réunion de service du 10/02/2022)	Mardi 19 juillet au soir	Lundi 22 août au matin
IUT Annecy (Proposition validée en comité de direction du 10/02/2022)	Vendredi 22 juillet au soir	Lundi 22 août au matin
IUT Chambéry (Proposition validée en conseil de direction du 03/02/2022)	Vendredi 22 juillet au soir	Lundi 22 août au matin

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 26 avril 2022
N° 2022.04.26_5.4

5. Personnels

5.4. Calendrier des fermetures administratives de l'USMB – année universitaire 2022-2023

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis du comité technique en date du 12 avril 2022 portant sur l'objet de la présente délibération ;

► Le conseil d'administration approuve le calendrier des fermetures administratives de l'université Savoie Mont Blanc de l'année universitaire 2022-2023.

Résultat du vote :

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	20
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	11	Abstention :	0
Membres représentés :	9	Pour :	20
Nombre de votants :	20		

Fait à Chambéry, le **10 MAI 2022**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au service des affaires générales

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

10 JUIN 2022

Transmise à la DRAES le :

10 JUIN 2022

Modalités de recours contre la présente délibération : Vous pouvez contester la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification en déposant :

soit un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc,

soit un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr/.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



Conseil d'administration

- Séance du 26 avril 2022 -

Point n°5 de l'ordre du jour Personnels

5. Calendriers universitaires 2022-2023

5.4. Calendrier des fermetures administratives de l'USMB

► *Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le calendrier des fermetures administratives de l'USMB de l'année 2022-2023 suivant :*

	du	au
Pont du 1^{er} novembre	Vendredi 28 octobre 2022 (au soir)	Mercredi 2 novembre 2022 (au matin)
Vacances de Noël	Mercredi 21 décembre 2022 (au soir)	Mardi 3 janvier 2023 (au matin)
Pont de l'Ascension	Mercredi 17 mai 2023 (au soir)	Lundi 22 mai 2023 (au matin)
Vacances d'été	Mardi 25 juillet 2023 (au soir)	Mercredi 23 août 2023 (au matin)

Soit :

	Jours ouverts	Jours ouvrables	Jours calendaires
Pont du 1^{er} novembre	1	2	4
Vacances de Noël	8	8	12
Pont de l'Ascension	1	2	4
Vacances d'été	19	20	28

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 26 avril 2022
N° 2022.04.26_6

6. Rapport annuel de performance 2021 (rapport d'activité)

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-3 ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Le rapport annuel de performance 2021 de l'université Savoie Mont Blanc, annexé à la présente délibération, est présenté aux membres du conseil d'administration.

► **Le conseil d'administration approuve le rapport annuel de performance de l'année 2021.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	16
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	7	Abstention :	0
Membres représentés :	9	Pour :	16
Nombre de votants :	16		

Fait à Chambéry, le **10 MAI 2022**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au service des affaires générales	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise à la DRAES le :	10 JUN 2022 10 JUN 2022
Modalités de recours contre la présente délibération : Vous pouvez contester la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification en déposant : - soit un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc, - soit un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr/. En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		



UNIVERSITÉ
SAVOIE
MONT BLANC

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

AVRIL 2022



SOMMAIRE

L'INTRODUCTION DU PRÉSIDENT	4
LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET LA VALORISATION	7
L'EXCELLENCE DE LA RECHERCHE	7
LA FORMATION DOCTORALE	10
LA VALORISATION DE LA RECHERCHE ET LES ACTIVITÉS DE TRANSFERT	11
LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SCIENCE OUVERTE	13
LA FORMATION, L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE, LA VIE ET LA SANTÉ DES ÉTUDIANTS	16
L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE FORMATION	16
LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS	18
LA VIE ÉTUDIANTE	21
LA DIMENSION INTERNATIONALE.....	24
LE DÉPLOIEMENT D'UNITA À L'USMB	25
LES PROJETS SUPPORT AU DÉVELOPPEMENT D'UNITA.....	26
LE DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ ET DU RAYONNEMENT DE L'USMB	26
L'INTERNATIONALISATION DES PROFILS DES PERSONNELS DE L'USMB.....	27
.....	28
LA GOUVERNANCE ET LES RESSOURCES HUMAINES	29
LES INSTANCES ET L'ÉQUIPE POLITIQUE RENOUVELÉES	29
UNE SITUATION FINANCIÈRE Saine.....	29
UNE ANNÉE RICHE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES	31
DES PROJETS POUR LE PILOTAGE ET LA QUALITÉ	34
LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ.....	35
PATRIMOINE	37
LA CONDUITE DU DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER	38
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCO-RESPONSABLE	40
L'UTILISATION DES LOCAUX ET LES COÛTS	41

L'INTRODUCTION DU PRÉSIDENT

Après une année 2020 de réorganisation totale des activités pour faire face à une crise sanitaire à laquelle personne n'était préparé, la communauté universitaire a fait la preuve, en 2021, de sa capacité à assurer pleinement ses missions d'enseignement et de recherche dans un contexte encore difficile et rythmé par les vagues de contamination. L'ensemble des étudiantes et étudiants ont pu être accompagnés pendant l'année universitaire 2020-2021 jusqu'aux derniers examens qui se sont traduits par des taux de réussite plus que satisfaisants. À la rentrée de septembre, alors qu'une nouvelle offre de formation se mettait en place, toutes les activités ont pu se dérouler en présentiel, permettant aux campus de s'animer à nouveau, aux usagers et personnels de se retrouver, à la mobilité internationale de redémarrer et aux activités de recherche de renouer avec le terrain et l'expérimentation, même si colloques et conférences se sont encore tenues majoritairement à distance.

Ce retour à une vie universitaire plus « normale » ne peut effacer toutes les traces et conséquences de ce que nous avons vécu depuis près de deux ans. Comme l'ensemble de la société, la communauté universitaire a été durement éprouvée par la crise. L'établissement s'attache à en atténuer les effets sur ses personnels comme sur ses usagers. Ce rapport permettra au lecteur de prendre connaissance des actions entreprises. Mais 2021 aura bien été l'année du retour progressif à des échanges plus nourris et au-delà du premier cercle de collègues, aux collectifs de travail et aux projets. C'est aussi l'année du démarrage d'un nouveau contrat d'établissement.

L'équipe politique fraîchement élue s'est attelée dès janvier à la formalisation de la stratégie de l'établissement puisque s'ouvrait le dialogue avec le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en vue de l'élaboration et de la signature du contrat pluriannuel 2021-2026 avec l'État. Une première version de ce contrat a été communiquée au ministère au printemps 2021, après que ses grandes lignes ont été approuvées par le conseil d'administration. Le dialogue qui a suivi, a permis d'aboutir à une version stabilisée qui devait être présentée au conseil d'administration à l'automne 2021 pour une signature officielle avec la Ministre en décembre. Un volet territorial nouveau est toutefois venu s'y ajouter qui a modifié le calendrier, remettant le vote et la signature à 2022.

C'est dans ce contexte que le 4^e programme des investissements d'avenir (PIA4) a été lancé par le gouvernement, au début de l'année 2021. L'USMB a répondu à l'appel à projets « Excellence sous toutes ses formes » dont l'objet est de soutenir la stratégie de différenciation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Le projet de l'USMB porte sur le deuxième cycle universitaire, la formation doctorale et la recherche. Il vise à renforcer le lien entre la formation et la recherche, et à promouvoir l'interdisciplinarité, autour des trois thématiques fortes et fédératrices de l'université :

- Les interactions Homme-environnement ;
- Les services et industries du futur ;
- Le patrimoine culturel et les sociétés en mutation.

S'il n'a pas été retenu lors de la première vague, l'analyse des remarques et recommandations du jury international a conforté l'idée que les axes retenus étaient les bons et qu'un projet remanié pourrait aboutir en deuxième vague. Nous espérons donc qu'il sera prochainement lauréat, et qu'associé au projet NCU @spire et à la réforme du bachelor universitaire de technologie dans les IUT, il participera à transformer l'offre de service de l'USMB pour répondre demain, mieux qu'aujourd'hui, aux attentes de la société.

Toujours à propos du PIA 4, le Secrétariat général pour l'investissement a sollicité l'USMB pour animer le volet enseignement supérieur du programme national AVENIR(S) porté par l'ONISEP. Pour nous, il s'agira de déployer la démarche « portfolio » dans l'ensemble des formations et de développer un e-portfolio support de cette démarche. Ce projet, d'envergure

nationale, viendra en appui des précédents au cours des dix prochaines années.

En 2021 toujours, l'internationalisation de l'USMB a pris un nouvel essor avec les premières actions de l'alliance européenne UNITA. Étudiantes, étudiants et personnels se sont vu offrir de nouvelles opportunités de mobilité. Les réseaux de chercheurs dans les trois thématiques prioritaires de l'alliance – économie circulaire, énergies renouvelables et patrimoine culturel – se sont structurés. La dynamique partenariale a permis d'obtenir de nouveaux financements européens pour bâtir des projets communs en recherche (Re-UNITA), en entrepreneuriat et innovation (Inno-UNITA), et en enseignement (Connect-UNITA). Elle est donc bien installée dans le quotidien de l'USMB et va se poursuivre, avec notamment la création d'une nouvelle entité juridique pour développer et faciliter les actions communes. Pour l'USMB, elle témoigne d'un acte fort d'engagement européen et constitue un vecteur supplémentaire de rayonnement et d'attractivité.

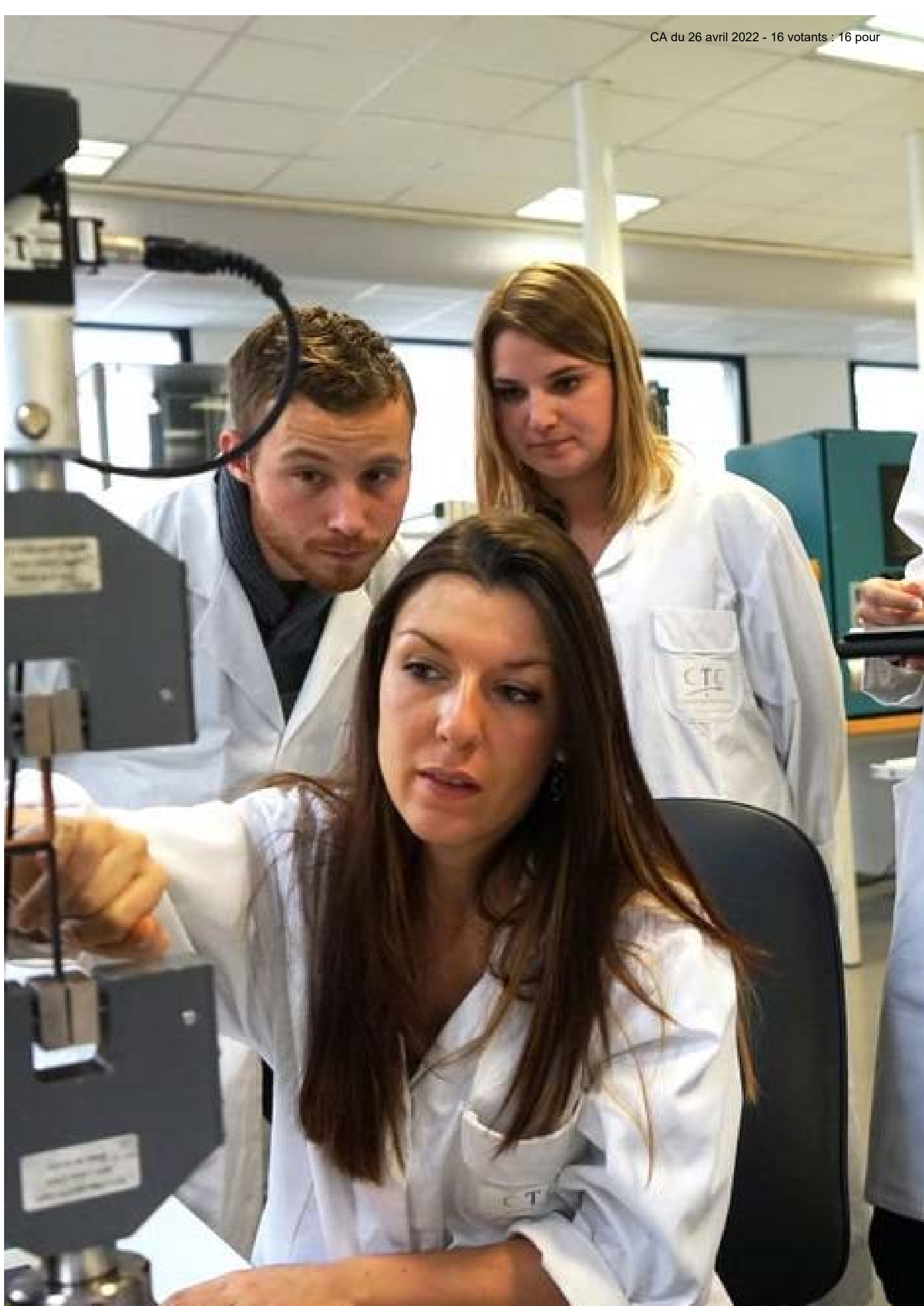
En juillet 2021, une nouvelle étape de la vie de la Fondation université Savoie Mont Blanc a été franchie, avec sa transformation en fondation partenariale et la venue de nouveaux membres fondateurs. Il s'agit d'une évolution classique qui, outre l'apport de nouveaux actifs, vise à accompagner l'augmentation de l'activité, développer le mécénat et simplifier le fonctionnement, au bénéfice de l'université et du territoire. La gouvernance de la nouvelle fondation fait une large place à l'université et garantit ainsi des liens toujours plus étroits.

Tout au long de cette année, les services et composantes de l'USMB auront fait la preuve de leur agilité, de leur solidarité et de leur efficience. Ce rapport d'activité, permet de revenir sur bien des projets, engagés dans l'année, et sur les bons résultats, obtenus grâce aux efforts de toutes et tous. Les éléments quantifiables présentés sur trois années permettent de saisir les tendances, de tirer des analyses, de constater des avancées et de s'interroger sur les marges de progrès. Tel est l'objet du rapport annuel d'activité : rendre compte, comparer, expliquer et se projeter.

Philippe Galez

Président de l'université Savoie Mont Blanc

Avril 2022



LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET LA VALORISATION

L'excellence de la recherche

Le travail sur le projet de contrat pluriannuel avec l'État a donné l'occasion à l'établissement de redéfinir les thématiques d'excellence portées par l'établissement. Ce travail a été fait en collaboration avec les directrices et directeurs des unités de recherche et composantes et a été présenté aux instances de gouvernance de l'établissement en février 2021. Il s'agit de thématiques fortes, fédératrices et différenciantes, en lien avec les défis scientifiques et sociétaux majeurs d'aujourd'hui et de demain, notamment sur les territoires Savoie Mont Blanc :

- Les interactions Homme-environnement ;
- Les services et industries du futur ;
- Le patrimoine culturel et les sociétés en mutation.

Plusieurs actions spécifiques ont été réalisées en 2021 pour accompagner l'excellence de la recherche : une refonte des modalités de soutien aux activités, un appui aux recherches interdisciplinaires, un effort d'ouverture à l'international, des collaborations renforcées avec les organismes de recherche.

Encadré 1 – Les chiffres clés de l'excellence de la recherche

- Une des 30 universités françaises classées au classement de Shanghai (rang : 801-900)
- 130^{ème} rang mondial pour la proportion d'articles figurant parmi les 1 % les plus cités (*Best Global Universities Rankings* 2022)
- 1^{ère} université française en termes de taux d'impact à 2 ans des publications scientifiques (Observatoire des sciences et techniques, 2022)
- 48^{ème} rang mondial en termes de collaborations scientifiques (*Best Global Universities Rankings* 2022)

Une refonte des modalités de soutien financier aux activités de recherche en trois volets

Un dialogue objectifs - moyens bisannuel a été mis en place avec chacune des 18 unités de recherche avec une première phase de dialogue (au printemps) sur les objectifs scientifiques en lien avec les domaines d'expertise et d'excellence de l'USMB et les besoins en termes d'accompagnement et de soutien par l'établissement (en ressources humaines comme en termes financiers – fonctionnement et investissement) et une seconde phase de dialogue (à l'automne) centrée sur les moyens qui seront dédiés à l'unité pour accompagner son fonctionnement mais aussi ses projets pour l'année suivante.

Une augmentation de 20 % du soutien financier pérenne aux unités de recherche a été actée afin d'accompagner les projets structurants collectifs de long terme de chaque unité et de limiter le temps passé par les chercheurs à répondre à des appels à projets, ceci afin de libérer du temps pour la recherche effective.

Enfin, **une rénovation de l'appel à projet recherche interne**, financé en partie grâce au soutien du Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB) permet de cibler à présent quatre actions principales :

- Le soutien aux projets exploratoires pour aider la recherche amont, par nature plus risquée ;
- L'internationalisation de la recherche pour développer les collaborations internationales ;
- Le soutien au rayonnement des activités en termes de colloques et écoles d'été ;
- Le soutien aux jeunes enseignants-chercheurs.

Tableau 1.1 – Le financement externe des projets de recherche

2021		Projets soumis	Projets retenus	Montants financés
	ANR	61	12	2 015 407 €
	ADEME - FUI			
	Région (hors CPER)	9	5	810 168 €
	CPER	1	1	30 000 €
	Autres	9	7	133 915 €
	Internationaux Interreg			
	Internationaux européens (H2020)			
	Internationaux autres	1	1	
	Total	81	26	2 989 490 €

2020		Projets soumis	Projets retenus	Montants financés
	ANR	42	2	147 375 €
	ADEME - FUI	1	0	
	Région (hors CPER)	12	4	620 711 €
	CPER	2	2	344 000 €
	Autres	11	6	268 856 €
	Internationaux Interreg			
	Internationaux européens (H2020)	3	0	
	Internationaux autres	1	1	1 131 920 €
	Total	72	15	2 512 862 €

2019		Projets soumis	Projets retenus	Montants financés
	ANR	25	5	859 428 €
	ADEME - FUI	3	1	26 333 €
	Région (hors CPER)	10	4	398 669 €
	CPER	1	1	450 000 €
	Autres	10	9	486 864 €
	Internationaux Interreg	5	4	381 282 €
	Internationaux européens (H2020)	6	2	727 302 €
	Internationaux autres	7	1	158 262 €
	Total	67	27	3 488 140 €

Le tableau 1.1 récapitule sur trois ans, le nombre de projets soumis aux différents financeurs par les unités de recherche, le nombre de projets retenus ainsi que les montants attribués. On peut ainsi noter une hausse de 21% du nombre de soumissions de projets, témoignant d'une activité scientifique qui est demeurée soutenue pendant la crise sanitaire.

L'appui aux recherches interdisciplinaires

Pour comprendre les défis mondiaux actuels et apporter des solutions aux transitions environnementales, industrielles et sociétales, les recherches doivent croiser les regards disciplinaires. Pour favoriser l'émergence et le développement de projets interdisciplinaires en recherche, cinq actions principales ont été entreprises.

L'École universitaire de recherche Solar Academy (projet retenu dans le cadre du PIA3 2018), mise en place en collaboration avec l'INES, propose une formation innovante à la recherche et par la recherche dès le niveau master, et des recherches interdisciplinaires (sciences de l'ingénieur, économie, gestion, droit, sociologie) autour de la transition énergétique et de l'énergie solaire. En 2021, la *Solar Academy* a organisé des séminaires de recherche animés par des chercheurs internationaux experts de l'énergie solaire. Elle a aussi accueilli trois nouveaux doctorants.

La mise en place d'une **Structure Fédérative de Recherches Interdisciplinaires (SFRI) en Santé, Prévention et Qualité de vie** (officiellement créée début 2002) a permis d'institutionnaliser, d'organiser et de structurer les collaborations scientifiques autour de la santé. Elle fédère une cinquantaine de chercheurs de l'USMB et huit unités de recherche.

Le renforcement des **collaborations avec l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG)** s'est traduit par l'accueil de deux unités de recherche de l'USMB (EDYTEM en 2021 et CARTEL au début 2022), ce qui favorisera les collaborations scientifiques interdisciplinaires soit *via* des projets de recherches communs soit *via* la participation à des ateliers transversaux.

L'USMB participe depuis cette année, en tant que membre fondateur, à **l'Institut des Mathématiques pour la Planète Terre**, en collaboration avec l'Institut national des sciences mathématiques et leurs interactions (INSMI) du CNRS et les autres universités de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce groupement d'intérêt scientifique (GIS) vise à fédérer les recherches pluridisciplinaires en associant chercheurs en mathématiques et dans d'autres disciplines autour des problématiques environnementales (Terre solide, Terre fluide et Terre humaine).

Dans le cadre de **l'université européenne UNITA**, l'USMB a participé au développement **des Hubs thématiques**, espaces d'échanges interdisciplinaires pour les chercheurs de l'Alliance autour des thématiques d'UNITA : l'économie circulaire, les énergies renouvelables et le patrimoine culturel. Sur chaque thématique, un workshop dédié s'est tenu en octobre 2021 à *l'università degli studi di Torino*, à *l'universidade da Beira Interior* et à *l'universidad de Zaragoza*.

L'internationalisation de la recherche

Comme en 2020, les conditions sanitaires n'ont pas permis de mener à bien l'ensemble des projets prévus. L'effort d'ouverture à l'international des activités de recherche, s'est néanmoins poursuivi en 2021 et certaines actions ont pu être relancées ou initiées :

- Le **développement de la mobilité** entrante *via* la poursuite du soutien de la mobilité sortante et de la venue de professeurs invités, grâce au soutien du CSMB et du programme ERASMUS+. Ainsi, l'établissement a apporté un soutien financier pour l'accueil de 15 mois de professeurs invités.
- La poursuite de la coopération internationale en termes de formation doctorale notamment par les **co-tutelles de thèse** (34 cotutelles en 2020-2021).
- Le développement des **collaborations dans le cadre de projets européens** (26 projets européens en cours), qui bénéficie d'un accompagnement lors du montage par une cellule dédiée à la DDRV.
- Le soutien aux recherches collaboratives entre des chercheurs de l'USMB et des chercheurs suisses dans le cadre de **l'Alliance du Campus Rhodanien**, dont l'USMB

assure la présidence depuis 2020 et pour 2 ans. Dans ce cadre, un appel à projets spécifique cofinancé par la Région Auvergne Rhône Alpes a été lancé en 2021 et a permis de financer 6 projets de recherche collaboratifs impliquant des chercheurs de l'USMB.

- La mise en place du **projet Re-UNITA** à l'automne 2021 (pour une durée de 3 ans) qui vise à développer les coopérations en recherche au sein de l'Alliance UNITA afin de répondre de manière coordonnée à des appels à projets européens à fort impact (projets Horizon Europe, projets COFUND, etc.) et à partager des ressources et des bonnes pratiques.

Une collaboration renforcée avec les organismes nationaux de recherche

Afin d'apporter un soutien coordonné aux unités mixtes de recherche, l'USMB et les organismes (CNRS, INRAe et INRD), co-tutelles de ces laboratoires, ont renforcé leurs collaborations. Des **recrutements de chercheurs**, avec le soutien de l'USMB, ont été réalisés en 2021 comme par exemple, un directeur de recherche externe au laboratoire de physique théorique LAPTh ou un chargé de recherche au laboratoire d'ingénierie de l'environnement (LOCIE). Cette coordination a également permis de réfléchir à deux projets communs de chaires de professeurs juniors (CPJ) impliquant l'USMB et le CNRS d'une part et l'USMB et d'INRAe d'autre part. Ces deux chaires sont demandées pour 2022.

En termes de **gestion des carrières**, des accueils croisés en délégation ont favorisé les collaborations et la circulation des savoirs et des compétences.

La coordination s'est également matérialisée par des **soutiens communs à des équipements de recherche**, comme pour la plateforme MUST ou dans le cadre du GIS Institut des Mathématiques pour la Planète terre ou de manière plus continue au sein de chaque unité.

La formation doctorale

La prérogative de la délivrance du diplôme de doctorat et du diplôme de l'habilitation à diriger des recherches est revenue à l'USMB en 2020. Dans cette logique, trois actions majeures ont été entreprises en 2021 afin de développer la formation doctorale, en lien avec les unités de recherche accueillant des doctorants : une rénovation complète au sein de deux écoles doctorales, la mise en place d'une enquête sur l'insertion professionnelle des docteurs et la préparation du concours « Ma thèse en 180 secondes ».

Encadré 2 – Les chiffres clés de la formation doctorale

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • 270 doctorants • 44 soutenances de thèse • 7 soutenances d'HDR |
|--|

Une rénovation complète de la formation doctorale

Engagée en 2021, cette rénovation sera achevée en 2022. Son objectif est de mieux répondre aux besoins des doctorants en formation scientifique, transversale et professionnelle. Pour ce faire, **deux nouvelles écoles doctorales (ED) propres à l'USMB** ont été créées en lieu et place de l'unique pré-existante : l'ED « Sciences, Ingénierie, Environnement » et l'ED « Cultures, Sociétés, Territoires ». Chacune est pluridisciplinaire bien que centrée sur des objectifs scientifiques plus resserrés, favorisant ainsi l'implémentation de modules de formation scientifique plus proches des centres d'intérêt des doctorants et en lien direct avec les domaines d'expertise de leur laboratoire. Par ailleurs, **la coopération avec l'UGA** en matière de formation doctorale se poursuit à travers huit ED co-accréditées en 2021. L'ensemble des ED est piloté au sein du **Collège doctoral de l'USMB** qui coordonne, en collaboration avec le Collège doctoral de l'UGA, l'action des ED et apporte son soutien à tous les doctorants de l'USMB.

Dans la nouvelle offre de formation doctorale, les **modules scientifiques** seront animés par les ED et leur contenu sera en **lien direct avec les thématiques d'excellence de l'USMB**. Les modules transversaux et professionnels seront animés par le Collège doctoral. Les **formations transversales** seront centrées sur les outils de la recherche, les langues et la culture scientifique et technique en collaboration avec les acteurs locaux de médiation scientifique (Galerie Euréka à Chambéry et La Turbine Sciences à Annecy). Les **modules professionnels** viseront à préparer les doctorants à leur insertion professionnelle. En collaboration avec le Club des Entreprises, les doctorantes et doctorants pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé *via* le **Pack Insertion**. Ils et elles pourront également s'impliquer dans les projets collaboratifs du dispositif PITON. Enfin, ils pourront choisir de se former à la pédagogie en bénéficiant de l'appui du département APPRENDRE.

La mise en place de la nouvelle offre de formation bénéficie du soutien de la cellule Formation doctorale de la DDRV dont les effectifs ont été renforcés en 2021 pour mieux accompagner le retour du doctorat à l'USMB.

La mise en place d'une enquête de suivi de l'insertion des docteurs

Réalisée par la DAPAC, cette enquête a permis d'interroger les docteurs 2019 sur leur situation au 1^{er} décembre 2020. Le taux de participation s'est élevé à 81%. **80 % des docteurs diplômés de l'USMB en 2019 sont en emploi** un an plus tard dont 53 % en emploi à durée indéterminée et 47 % en contrat postdoctoral, sur un emploi d'ATER ou sur un emploi scientifique dans une entreprise. Le taux d'adéquation entre l'emploi occupé et la formation est évalué par les docteurs à 85 %. L'enquête sera conduite chaque année et permettra un suivi pluriannuel des docteurs. Elle constituera un réel observatoire de leur insertion et ses résultats seront utilisées pour faire évoluer l'offre de formation.

La préparation du concours « Ma thèse en 180 secondes »

En 2021, l'établissement a proposé à ses doctorants **une préparation individualisée**, animée par des enseignants-chercheurs de l'USMB et les partenaires de la Galerie Eureka de Chambéry dans la perspective du concours « Ma Thèse en 180 secondes ». Cet exercice de vulgarisation scientifique unique consiste, pour les candidats, à présenter le sujet de leur thèse en trois minutes exactement. L'accompagnement repose sur des séances de formation réalisées dans le cadre d'une collaboration entre l'USMB et la Galerie Euréka de Chambéry. La mise en place d'un concours au niveau de l'établissement a permis de mettre les candidats en situation et d'en présélectionner deux qui auront vocation à concourir ensuite au niveau académique prévu en 2022. Six doctorants se sont lancés dans l'aventure en 2021.

Un nouvel intranet des thèses

Suite à la nouvelle accréditation de l'USMB à délivrer le doctorat (septembre 2019), les Bibliothèques universitaires et la DDRV ont complètement réorganisé le circuit de gestion des thèses (dépôt légal). Cela s'est traduit notamment par la mise en place d'un nouveau dispositif permettant l'accès en intranet à l'ensemble de la communauté ESR aux thèses non diffusées en accès libre par l'auteur (accès prévu par la loi, travaux avec la Direction de la recherche et la Direction du numérique).

La valorisation de la recherche et les activités de transfert

Afin de structurer et développer le transfert de connaissances et la valorisation des recherches de l'USMB, trois actions principales ont été entreprises en 2021 : la mise en place d'un réseau de correspondants valorisation dans les laboratoires, un travail sur le recensement des compétences scientifiques de l'USMB et la communication en direction des entreprises, et l'initiation d'une politique partenariale sur les plateformes scientifiques.

Encadré 3 – Les chiffres clés de la valorisation et du transfert

- 191 contrats
- 73 Brevets
- 7 chaires de recherche

La mise en place d'un réseau de valorisation

L'identification d'un ou plusieurs correspondants valorisation au sein de chaque unité de recherche a permis la mise en place d'un réseau animé par le Vice-président en charge de la valorisation et des relations contractuelles avec les entreprises. Il a pour vocation de **former les correspondants aux pratiques de valorisation** et au cadre réglementaire, de fluidifier les processus par l'échange d'informations, de partager les bonnes pratiques, ou encore de co-construire des outils communs pour faciliter les activités de transfert. Ce réseau bénéficie du soutien de la cellule de valorisation de la DDRV, dont les effectifs ont été renforcés pour mieux accompagner les chercheurs.

L'identification et la communication des compétences scientifiques et techniques

Les unités de recherche ont été accompagnées afin **d'identifier et répertorier les compétences scientifiques et techniques** et d'engager des actions de **communication auprès des partenaires socio-économiques et des collectivités locales**. Un soutien du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a été obtenu pour cela dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion organisé chaque année sous l'autorité du Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes. L'USMB a fait appel à **une agence spécialisée** afin de mettre en place des ateliers propres à chaque laboratoire qui ont permis de recenser les compétences qui pouvaient être valorisées. À partir de ce travail préliminaire, des **fiches de communication spécifiques** et dédiées aux partenaires seront progressivement proposées aux chercheurs afin de faciliter le dialogue avec le monde socio-économique.

L'ouverture des plateformes scientifiques

La structuration des plateformes expérimentales de l'USMB et leur ouverture aux acteurs socioéconomiques constituent un autre axe fort de sa politique de valorisation de la recherche. C'est par exemple en lien étroit avec le CNRS et dans le cadre du projet IDEFICS financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Fondation USMB, qu'a pu être proposée une offre de services innovants par le méso-centre de calcul et de stockage MUST. Cette offre permet d'accompagner la transition digitale des entreprises et des collectivités locales.

Le soutien de la fondation USMB

Parallèlement, la fondation USMB, devenue fondation partenariale en 2021, a apporté un soutien croissant aux chercheurs de l'USMB sur **les thématiques des transitions environnementale, digitale et sociétale**.

Ce soutien s'est concrétisé par :

- Le **financement de projets de recherche amont** comme le projet IDEFICS (cf. *supra*), le projet PLASTILAC, qui étudie les sources et impacts des microplastiques dans les lacs alpins ou le projet HEART BRAIN, qui vise à réaliser une « preuve de concept » de l'efficacité des méthodes de biofeedback sur la régulation du stress.
- La **création de deux nouvelles chaires de recherche** portant à sept le nombre total de chaires à l'USMB. La chaire *Bien-être, santé mentale et territoires* (BEST) a pour vocation à fédérer les chercheurs de plusieurs disciplines (psychologie, biologie, informatique, économie, gestion, droit, sociologie) souhaitant s'investir dans l'étude des déterminants, mais également les solutions à développer dans le domaine du bien-être et de la santé. Cette chaire s'appuie notamment sur la SFRI *Santé, Prévention, Qualité de vie* ; la chaire

Montagne, infrastructures, risques et environnement (MIRE) vise à analyser les risques en montagne, tant sur leur origine donc leur prévention que sur leurs conséquences.

- La **mise en relation des chercheurs avec les partenaires socio-économiques** via des ateliers prospectifs ou des *Web Innov*, comme en juin 2021 autour de la thématique de la mobilité transfrontalière, des conséquences de la crise covid sur les collectifs, ou des *business models* durables et innovants dans les stations de montagne.

Les actions en faveur de la Science ouverte

Consciente de son rôle dans la Cité, l'USMB développe depuis de nombreuses années des activités de diffusion des connaissances vers la société en lien avec les partenaires locaux de la médiation scientifique.

Encadré 4 – Les chiffres clés de la valorisation et du transfert

- 30 Amphis pour Tous
- 42 494 publications sur la plateforme ouverte HAL

La diffusion de la culture scientifique et technique

S'inscrivant pleinement dans le second plan national pour la Science ouverte, l'USMB a poursuivi et intensifié ses actions en matière de culture scientifique, technique et industrielle en 2021.

Le cycle de conférences « Amphis pour Tous » qui permet au grand public de découvrir les activités des unités de recherche de l'université, a été organisé à distance ou en présentiel lorsque les conditions sanitaires l'ont permis. Des **captations vidéo** ont permis de retrouver ces **conférences en post-cast** sur la chaîne YouTube de l'établissement.

L'USMB a participé cette année encore, en collaboration avec ses partenaires de la médiation scientifique, à la **Fête de la Science**, évènement national qui se déroule en octobre et qui permet au grand public de découvrir les recherches produites dans les laboratoires. Portes ouvertes, participation à des expériences ou des ateliers interactifs, conférences, sorties encadrées sur le terrain, expositions, etc., ce sont plus d'une vingtaine d'occasions offertes au public par les chercheuses et chercheurs des laboratoires de découvrir leurs travaux.

Des actions de médiation scientifique ont également été orientées vers un **public scolaire**. Cette année, par exemple, les **ateliers « Neutrinos en scène »** ont permis d'initier des collégiens d'Annecy à la physique des particules. Une **bande dessinée dédiée aux Lacs** a été conçue par le laboratoire CARTEL et permet de comprendre les conséquences du réchauffement climatique sur les écosystèmes lacustres.

L'ouverture des publications et des données de recherche

L'USMB a également œuvré pour intensifier l'ouverture des publications et des données de la recherche ce qui permet de renforcer la visibilité des publications. En 2021, près de 42 500 publications sont disponibles sur la plateforme ouverte HAL (voir tableau 1.2), soit une augmentation de 7 % en un an et de 23 % depuis 2019.

Tableau 1.2 – Publications dans HAL

	2019	2020	2021
Stock de notices sans texte intégral	26 309	29 694	29 869
Stock de notices avec texte intégral	8 211	10 025	12 625
Nombre de publications dans HAL	34 520	39 719	42 494

Par ailleurs, dans le cadre du Consortium Couperin, les Bibliothèques universitaires ont renseigné l'enquête nationale sur les frais de publication d'articles en libre accès chez les éditeurs commerciaux (publication en « voie dorée » via des « *article processing charges* » – APC). Les résultats sont librement consultables sur le site Open APC.

De plus, un **programme expérimental d'ouverture des données de la recherche** a débuté grâce à un soutien du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (dialogue stratégique et de gestion 2021). Ce programme vise à développer, pour les étudiants, une plateforme en ligne d'autoformation en statistiques et modélisation des données massives à partir des données issues des recherches en physique des particules du LAPP, en lien avec le CERN, et du mésocentre de calcul MUST.



ESPACE DE VIE ÉTUDIANTE

LA FORMATION, L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE, LA VIE ET LA SANTÉ DES ÉTUDIANTS

L'évolution de l'offre de formation

L'année 2021 a été particulièrement riche en nouveautés dans le champ de la formation. D'une part, les étudiants bénéficient d'une offre de formation renouvelée dans le cadre d'une nouvelle accréditation de l'université pour la période 2021-2026 (arrêté 31 mai 2021). D'autre part, le premier cycle est entré pleinement dans une dynamique de transformation, sous l'impulsion du projet NCU@SPIRE financé par le troisième Programme d'Investissements d'Avenir (PIA3), pour la licence, et par la réforme du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), au sein des IUT d'Annecy et de Chambéry.

La nouvelle accréditation 2021-2026 pour les diplômes nationaux

Les **principales modifications apportées à la rentrée 2021** concernant les diplômes nationaux pour lesquels l'USMB est accréditée par le MESRI sont les suivantes :

- La fermeture des mentions de licence « Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales » et « Sciences de la vie et de la terre », des mentions de licences professionnelles « Métiers du commerce international », « Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité », « Production animale » et de la mention de master « Création numérique » ;
- La fusion des deux mentions de licence professionnelle « Métiers du tourisme et des loisirs » et « Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs » en une mention unique « Tourisme et loisirs sportifs » ;
- La création des mentions de master « Droit international », « Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales » et « Sciences du langage ».

Outre ces évolutions, l'ensemble de l'offre de formation de l'USMB a été **revue dans ses contenus et son organisation pédagogique**, ce qui a conduit à des changements d'intitulé pour 6 mentions. Globalement, l'USMB qui proposait 79 mentions sur la période 2016-2020, en propose 75 depuis la rentrée 2021.

Des évolutions importantes en matière de formation continue et d'alternance

Dans la continuité de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de juillet 2018, l'université a réfléchi, avec ses partenaires, à un modèle permettant d'optimiser la gestion de ses formations en apprentissage. Cette réflexion a conduit à **faire évoluer l'association FormaSup**, qui est l'organisme gestionnaire de centre de formation d'apprentis (OG CFA) interprofessionnel avec lequel l'USMB collabore historiquement. De **nouveaux statuts** ont été adoptés en décembre 2021, entérinant un nouveau nom « FormaSup Savoie Mont Blanc » et une **nouvelle gouvernance**. De plus, l'association a été relocalisée dans les locaux de l'USMB, à l'IUT d'Annecy, et prendra en charge progressivement toutes les filières en alternance gérées par le Service de la formation continue (SFC).

FormaSup Savoie Mont Blanc, en lien avec les équipes du SFC, a obtenu la **certification Qualiopi** en octobre 2021 sur le périmètre « apprentissage ». Cette norme établit les exigences relatives à un système de management de la qualité pour aider les organismes de

formation à gagner en efficacité et accroître la satisfaction de leurs parties-prenantes, employeurs et étudiants.

À l'issue d'un travail collaboratif de plus de neuf mois, le Service Formation Continue (SFC) de l'USMB a obtenu cette même certification en décembre 2021 sur les périmètres « formation continue » et « validation des acquis de l'expérience » (VAE). Pour l'Université Savoie Mont Blanc, ces homologations certifient et reconnaissent une volonté interne d'assurer la maîtrise de l'ensemble des processus de son activité de formation dans le respect des exigences applicables et de la satisfaction des apprenants. Rappelons que la certification Qualiopi est obligatoire, à compter du 1er janvier 2022, pour continuer à bénéficier des financements mutualisés (entreprises et financeurs publics) avec un double objectif :

- Répondre aux obligations réglementaires qui imposent aux organismes de formation de prouver qu'ils dispensent des formations de qualité ;
- Uniformiser les pratiques en apportant des méthodes et des procédures aux équipes sur le terrain.

Par ailleurs, dans un objectif d'amélioration continue et de service rendu à l'utilisateur, le SFC s'est doté de l'**outil de gestion et de pilotage** « FCA Manager ». Celui-ci permettra de fluidifier les procédures administratives et de sécuriser les données.

En 2021, de nouvelles formations ou nouveaux parcours ont ouvert en alternance :

- Le BUT « Business développement et management de la relation client » ;
- Le BUT « Business développement et management de la relation client dédié aux métiers de la montagne » ;
- Le BUT « Cybersécurité » ;
- Le Master 1 & 2 « Stratégie et communication digitale : marketing de l'offre et expérience client » ;
- Le Master 1 & 2 « Stratégie et communication digitale : e-business et communication » ;
- Le Master 2 « Droit public, métiers du développement durable de la montagne » ;
- Le Master 2 « *Economic and business analyst* » ;
- Le Master 2 « Mathématiques et applications : modélisation mathématique et analyse appliquée » ;
- Le Master 1 « Chimie verte et éco-innovations » ;
- Le Master 2 « Ergonomie socio-cognitive des systèmes intelligents » ;
- Le Diplôme d'ingénieur « Bâtiment, écoconstruction, énergie ».

Le catalogue de l'alternance de l'USMB, disponible en ligne, comptait plus de 80 formations à la rentrée 2021, témoignant de la diversité de l'offre.

Au titre de la formation continue, l'USMB a poursuivi le **déploiement de sa marque « Institut universitaire de formation professionnelle »** (IUFP), malgré un contexte de crise sanitaire qui a ralenti le développement des activités, et réaffirmé **sa stratégie** :

- Permettre une meilleure identification de l'USMB dans le paysage de la formation des adultes ;
- Améliorer l'image de l'IUFP auprès du monde socio-économique, en cohérence avec la dynamique créée autour du Club des Entreprises, de la Fondation, de PITON, etc. ;
- Accroître la part d'activité en autofinancement c'est-à-dire sans financement public ;
- Démocratiser l'accès à la FTLV dans une optique de promotion sociale ;
- Collecter et retranscrire l'information sur les besoins prospectifs en compétences, en coopération avec les laboratoires, les OPCO et autres acteurs.

L'augmentation de l'activité du SFC s'est traduite par une **hausse des recettes**, le chiffre d'affaires ayant progressé de 10 % pour s'établir à plus de 8 millions d'euros en 2021.

Des effectifs étudiants en hausse

Les effectifs étudiants hors doctorants sont en hausse (voir tableau 2.1) par rapport à l'année

précédente de près de 3 %. Dans le détail, on constate une **augmentation en licence générale** (+ 7,5 %), et en cursus ingénieur (+ 5,2 %). En revanche, l'université perd 26 étudiants en licence professionnelle (- 2,4 %) et une cinquantaine d'étudiants en master (- 2,2 %). Le **nombre d'alternants est resté quasiment stable malgré la crise** (voir tableau 2.2) ; il décroît légèrement, passant de 1 476 en 2019-2020 à 1 461 en 2020-2021, en lien avec la petite baisse des effectifs de licence professionnelle. On constate à nouveau une hausse à la rentrée 2021, avec près de 1 600 alternants inscrits. En dix ans, le nombre d'alternants à l'USMB a augmenté de 70 %. Ils représentent désormais plus de 10 % de l'effectif total.

Tableau 2.1 – Effectifs étudiants hors doctorat et HDR (données SISE)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Licence générale	6 427	6 581	7 076
BUT1, DUT2	2 531	2 526	2 568
LP	1 066	1 102	1 076
Ingénieur 1	483	517	512
effectif 1er cycle habilité	10 507	10 726	11 232
M1-M2	2 009	1 912	1 865
M1-M2 enseignement	499	500	494
Ingénieur 2 et 3	475	486	543
effectif 2ème cycle habilité	2 983	2 898	2 902
Autres	1 020	1 122	1 042
Effectif total hors doctorat et HDR	14 510	14 746	15 176

Tableau 2.2 – Effectifs des alternants (données SISE)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre d'alternants niveau L	1 044	1 075	1 037
Nombre d'alternants niveau M	387	361	365
Nombre d'alternants autres	36	40	59
Total alternants	1 467	1 476	1 461

La réussite des étudiants

Les taux de réussite aux examens

En 2021-2022, en termes de réussite aux examens, l'USMB se situe, cette année encore, à des **niveaux élevés**, malgré une légère baisse : 75,1 % de réussite sur l'ensemble des formations contre 77,8 % en 2019-2020. Les principales baisses concernent : le DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires proposé en formation continue), avec un taux de réussite de 60 % contre 71 % l'année précédente, la deuxième année de licence, 77 % contre 85 % l'année précédente, et la première année de DUT, 76 % de réussite contre 83 % l'année précédente. En revanche le taux de réussite en première année de licence reste notablement élevé (65 %). Bien sûr, ces résultats sont affectés par la crise sanitaire. Le tableau 2.3 présente les taux de réussite aux diplômes et le tableau 2.4 les résultats des néo-bacheliers arrivant en première année de licence ou DUT.

Tableau 2.3 – Taux de réussite en DUT, LP, master, ingénieur des primo-entrants (%)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Taux de réussite du DUT en 2 ans des primo-entrants	82,0%	76,9%	78,7%
Taux de réussite en LP des primo-entrants	93,6%	93,9%	89,9%
Taux de réussite en master en 2 ans des primo-entrants (hors MEEF)	67,3%	68,8%	72,8%
Taux de réussite en master MEEF en 2 ans des primo-entrants	35,3%	55,5%	33,3%
Taux de réussite en cursus ingénieur en 3 ans des primo-entrants	64,7%	65,5%	66,4%

Ainsi, 78,7 % des étudiants entrés en première année de DUT en 2019-2020 ont obtenu leur diplôme à la fin de l'année 2020-2021, soit après deux ans d'études. Pour les cursus

ingénieurs, qui se déroule en trois ans, les taux relativement modestes (de l'ordre de 65 %), s'expliquent par le fait que le diplôme ne peut être délivré que si les étudiants et les étudiants valident un semestre (d'études ou de stage) à l'étrangers. En outre, ils doivent impérativement réussir un test de langue. Par conséquent, un nombre non négligeable d'étudiants doivent s'inscrire pour une année supplémentaire afin de satisfaire à ces exigences. Après 4 ans d'inscription, le taux moyen de réussite dépasse 85 %.

Tableau 2.4 – Taux de réussite des néo-bacheliers

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Taux de réussite à l'année des inscrits néo-bacheliers de L1	55,4%	62,9%	64,6%
Pour les bacheliers généraux	62,0%	69,7%	69,3%
Pour les bacheliers techniques	18,2%	29,4%	37,7%
Taux de réussite à l'année en BUT1 des néo-bacheliers	78,9%	82,2%	76,0%
Pour les bacheliers généraux	84,3%	87,6%	84,8%
Pour les bacheliers techniques	68,3%	70,9%	60,8%

Depuis 2020, l'USMB a mis en place la **réforme des études de santé** en collaboration avec l'université Grenoble Alpes (UGA) et propose des « options santé » dans 13 parcours de licence. En 2021, à l'issue des examens de première année (semestres 1 et 2), 11 étudiants ont validé l'option santé et ont pu ainsi candidater en 2^e année d'études de santé à l'UGA dans le cadre de la campagne d'avril 2021.

Les bibliothèques universitaires et la réussite

En 2021, le service des bibliothèques universitaires a beaucoup évolué avec le déploiement du **catalogue public de nouvelle génération Primo**, l'entrée en vigueur d'un **règlement de prêt renouvelé** (durées étendues et simplifiées, passage de 10 à 20 documents empruntables simultanément), puis l'équipement en **automates de prêt** à la rentrée 2021.

Les Bibliothèques universitaires ont contribué à la réussite étudiante en élargissant leurs **horaires d'ouverture**. Dans le cadre du projet ministériel « Bibliothèques Ouvertes + », les BU sont restées ouvertes du lundi au jeudi de 8h00 à 21h00 et le vendredi de 8h00 à 20h00 sur deux périodes de révisions et d'examens (18 semaines par an). La première session a eu lieu du 8 novembre au 17 décembre 2021 puis du 3 au 14 janvier 2022.

A la rentrée 2021, les **formations à la recherche documentaire**, 504 heures dispensées de la licence au doctorat, ont également pu reprendre en présentiel mais sous une forme entièrement renouvelée, la plupart du temps en formation inversée au moyen de la plateforme d'enseignement à distance Moodle pour les primo-arrivants.

Ces évolutions sont intervenues alors que le fonctionnement du service public des bibliothèques a été perturbé par la crise sanitaire jusqu'à la rentrée 2021, avec des horaires aménagés et un accès sur rendez-vous jusqu'à l'été. Toutefois, les BU sont toujours restées ouvertes grâce à un recours réduit au télétravail (un jour maximum par semaine) et un renfort d'emplois étudiants. Elles ont fait preuve d'inventivité pour adapter leurs services durant cette période, notamment en participant au dispositif national « Prêt de chez moi » - retour indifférencié des documents dans toutes les BU de France pour les étudiants éloignés de leur site d'études – ou en mettant en place un service d'aide par messagerie (question-bu@univ-smb.fr).

L'insertion professionnelle des diplômés

Les tableaux 2.5 et 2.6 présentent, par grands domaines de formation, les taux d'insertion professionnelle 30 mois après l'obtention du diplôme. Ils permettent les comparaisons avec les résultats agrégés de l'ensemble des universités françaises. Ils confirment les **bonnes capacités des diplômés de l'USMB à s'insérer professionnellement** quels que soient les domaines, avec une légère baisse des taux comme au niveau national, très certainement liée

à la crise sanitaire.

Tableau 2.5 – Taux d'insertion professionnelles des diplômés de licence professionnelle (%)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Domaine Sciences et technologie - USMB	94,0%	95,0%	93,0%
Domaine Sciences et technologie - National	95,0%	95,0%	94,0%
Domaine Droit-économie-gestion - USMB	93,0%	94,0%	92,0%
Domaine Droit-économie-gestion - National	93,0%	94,0%	92,0%
Domaine Arts-lettres-langues - USMB	ns	ns	97,0%
Domaine Arts-lettres-langues - National	86,0%	88,0%	87,0%

Tableau 2.6 – Taux d'insertion professionnelles des diplômés de master (%)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Domaine Sciences et technologie - USMB	92,0%	93,0%	95,0%
Domaine Sciences et technologie - National	92,0%	93,0%	91,0%
Domaine Sciences humaines et sociales - USMB	92,0%	89,0%	87,0%
Domaine Sciences humaines et sociales - National	88,0%	90,0%	87,0%
Domaine Droit-économie-gestion - USMB	93,0%	95,0%	93,0%
Domaine Droit-économie-gestion - National	94,0%	94,0%	92,0%
Domaine Arts-lettres-langues - USMB	ns	87,0%	ns
Domaine Arts-lettres-langues - National	86,0%	88,0%	84,0%

Les deux acteurs clés de l'insertion professionnelle à l'USMB sont le Service Universitaire d'Information d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUIOIP) et le Club des Entreprises. Leur coopération a été renforcée avec la mise en place du comité de pilotage sur l'insertion professionnelle réunissant, outre le SUIOIP et le Club des Entreprises, le Service de la formation continue et de l'alternance, dans une perspective d'amélioration continue, pour une meilleure coordination et planification de l'ensemble des actions en matière d'insertion professionnelle à destination des étudiants. Cette coopération s'est également traduite par le **déploiement progressif d'une « Box IPro »** visant à proposer des outils aux étudiants au service de leur insertion professionnelle, outils utilisables à la carte et centrés sur quatre grands items : « Bien se connaître », « Découvrir les métiers et les environnements professionnels », « Tracer sa voie - passer à l'action » et « Orientation et réussite ».

La transformation pédagogique

La transformation pédagogique du premier cycle universitaire s'est accélérée avec l'ouverture des BUT qui ont pleinement intégré l'approche par compétences (APC) en première année. Trois licences généralistes (STAPS, AES, Sociologie) ont également suivi cette voie et la plupart des autres formations de premier cycle ont engagé leur transformation, grâce à l'accompagnement rendu possible par les moyens du projet NCU @SPIRE. En appui à ces transformations profondes, la plateforme établissement d'apprentissage en ligne « Moodle » a été déployée. Elle remplace les plateformes des composantes pour faciliter le partage des ressources pédagogiques et l'individualisation des parcours étudiants. Par ailleurs, bénéficiant de crédits d'investissement dans le cadre des mesures d'accompagnement de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (loi ORE du 8 mars 2018), l'établissement a initié le **déploiement d'écrans interactifs** au sein de ses trois campus, à l'aide notamment du département APPRENDRE qui accompagne, au quotidien, les transformations pédagogiques. En outre, deux **cabines de travail en groupe** équipées d'écrans ont été installées à la BU de Jacob-Bellecombette, et les salles de travail des BU d'Annecy et du Bourget-du-Lac ont été dotées d'écrans tactiles interactifs. Ces crédits ont également permis de transformer des salles d'enseignement, en particulier au Bourget-du-Lac, afin de les adapter aux nouvelles pratiques des enseignants et aux nouvelles attentes des étudiants.

Le projet HyPE-13, pour Hybridation et Partage des Enseignements, financé par le troisième

Programme d'Investissements d'Avenir (PIA3), permet déjà d'enrichir le Moodle de l'établissement grâce à ses nombreux livrables qui promeuvent le partage, la diffusion et l'utilisation de ressources pédagogiques numériques et le recours aux outils de *Learning Analytics*. Ces derniers faciliteront le suivi des étudiants et la détection précoce du décrochage par les enseignants « Directeurs d'études » et les « d'Accompagnateurs de la réussite étudiante » (ARE), financés par le projet @SPIRE et qui jouent un rôle majeur dans l'accompagnement individualisé des étudiants.

Le déploiement de l'approche par les compétences et de la démarche portfolio, initiée en licence et en BUT, sera facilitée par la validation récente du projet PIA4 AVENIR(s) par l'ANR dont le volet enseignement supérieur sera piloté par l'USMB alors que l'ONISEP sera en charge du volet enseignement secondaire. Ce projet vise notamment à développer, au niveau national, les outils nécessaires à ces transformations profondes, à savoir des portefeuilles de compétences numériques qui soient compatibles entre eux et avec celui du monde du travail, développé par la Banque des territoires pour le Compte personnel de formation (CPF). Il viendra également en appui du déploiement de l'approche par les compétences en deuxième cycle et en formation doctorale.

Enfin, **deux campus connectés** ont ouvert leurs portes à Évian-les-Bains (Communauté des communes du Pays d'Évian et Vallée d'Abondance) et à Faverges-Seythenex (Communauté de communes des sources du lac d'Annecy). Un troisième ouvrira à Bourg-Saint-Maurice en septembre 2022. Les campus connectés sont des lieux d'études proposés par des collectivités en lien avec des universités de proximité et qui mettent à disposition d'étudiants et étudiantes éloignés des sites universitaires ou ne pouvant se déplacer, des salles de cours connectées permettant de suivre une formation à distance auprès d'une université ou d'une école qui propose ce type de prestation. L'USMB n'offre pas encore de formation de cette nature mais joue le rôle d'université de proximité et propose aux usagers de ces campus connectés les services habituels de vie étudiante.

La vie étudiante

Un retour sur les campus

La crise sanitaire et les confinements successifs ont durement affecté la vie associative étudiante. L'année écoulée a été marquée par un **retour progressif de la vie étudiante sur les campus**, dans un contexte toutefois encore dégradé. Des enseignements de cette crise en termes d'accompagnement et de vie étudiante seront tirés au moment de finaliser le Schéma Directeur de la Vie Étudiante, dont l'élaboration a été initiée en juillet 2021, en partenariat étroit avec le CROUS et les collectivités locales.

Des formations ont été proposées par le Service Vie Étudiante et de Campus (SVEC) pour accompagner celles et ceux souhaitant s'engager dans **la vie associative** en leur offrant les outils indispensables à la réussite de leurs projets. Les associations éprouvant des difficultés financières ont pu solliciter et obtenir des aides exceptionnelles immédiates dans le but de relancer l'activité associative, en complément du dépôt de projets dont le financement est assuré par le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

L'accompagnement des étudiants en difficulté

L'USMB a continué de **mettre à disposition des équipements** informatiques, soit au moyen d'un nouveau service de prêt d'ordinateurs portables proposé par les BU depuis septembre 2021 (90 portables pour des prêts de courte durée ou sur place), soit à l'aide de prêts de plus longue durée (plus de 60 prêts d'ordinateurs portables, plus de 70 prêts de clés 4G), permettant aux étudiantes et étudiants en difficulté « numérique » de suivre leur scolarité dans de meilleures conditions matérielles. Pour accompagner les étudiants dans leurs usages informatiques, des « **étudiants relais numérique** » ont été recrutés par le Service vie

étudiante et de campus et assurent des permanences dans les trois BU depuis la rentrée 2021.

L'USMB a poursuivi la **coordination des initiatives de solidarité** émanant d'acteurs privés et des collectivités publiques en faveur des étudiantes et étudiants en difficulté.

L'accueil des étudiants primo-entrants

Les **événements de rentrée** à destination des primo-arrivants, baptisés « Campus Dé », se sont déroulés durant six semaines grâce à une implication forte des composantes, services, associations étudiantes ainsi que des partenaires locaux de nos territoires. À cette occasion, les étudiants ont pu se familiariser avec leur nouvel environnement d'études grâce à diverses activités comme des tournois sportifs, des *escape games* ou encore des ateliers bien-être.

Les actions en faveur de la santé et du bien-être des étudiants

L'année 2021 a également été marquée par la nécessité de renforcer les actions en matière de santé et de bien-être. Le Service de santé a ainsi fait le choix de fonctionner en présentiel, au plus près des étudiantes et des étudiants, en proposant des **consultations médicales et psychologiques** tout en maintenant ses **activités de prévention** avec l'appui des « étudiants relais-santé » : dépistage massif des IST, dépistage hebdomadaire de la Covid, campagne de vaccination Covid organisée sur quatre journées et pour les trois campus, dépistages bucco-dentaires, etc. Des actions liées à la santé et au bien-être ont été maintenues en distanciel (sophrologie, yoga, automassages et ateliers culinaires) tout comme une **offre d'activités physiques** proposée par le Service des sports, qui a également maintenu un contact en présentiel avec les étudiants les plus fragilisés par l'isolement. Lors de la rentrée universitaire 2021, les étudiants ont eu l'opportunité de pratiquer une activité physique en présentiel, dans le cadre de leur formation qualifiante ou personnelle. Les pratiques en autonomie ont été reconduites, ainsi que les stages et sorties sportives (randonnées, ski, participation à l'accueil des étudiants internationaux). Cette année encore, tous les étudiants ont eu la possibilité d'accéder gratuitement à des pratiques sportives en autonomie, ainsi qu'à une activité sportive par semestre en dehors de leur formation, financée par la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

Alors que l'USMB accueille un nombre toujours croissant d'étudiantes et d'étudiants à besoins spécifiques, la Cellule d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap (mission handicap) a souhaité **renforcer la visibilité de son dispositif d'accompagnement** en 2021. Grâce à un financement CVEC, elle a créé le Guide de l'étudiant en situation de handicap à l'USMB. Ce document, disponible au format numérique sur l'Espace étudiant, explique les démarches à réaliser pour bénéficier d'aménagements d'études et d'examens et donne toutes les informations nécessaires pour s'adresser aux bons interlocuteurs.

L'action culturelle

L'action culturelle a connu une période difficile en 2021 en raison de la situation sanitaire et de la fermeture de nombreux lieux de culture. Une réflexion a été menée pour mieux intégrer la culture au sein des projets collaboratifs financés par la CVEC. C'est ainsi qu'ont été votés lors de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) en juin 2021 **deux projets collaboratifs axés sur l'égalité d'une part et sur la vie culturelle d'autre part**.

Un groupe de travail réunissant services, composantes de formation et étudiants a été créé en septembre 2021 pour mieux structurer l'offre culturelle de l'établissement sur les trois campus, en lien avec les acteurs culturels de nos territoires. **Une enquête a été déployée** sur les trois campus en novembre 2021 pour mieux connaître les besoins et les attentes des étudiants en matière de culture, à tous les niveaux d'études, et en incluant le public des Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI). La démarche collaborative du groupe de travail, nourrie par l'enquête culture, a permis d'identifier les principaux axes d'amélioration et de **déployer une nouvelle offre culturelle** qui verra le jour au deuxième semestre 2021-2022 et qui comprendra entre

autres, une résidence d'artistes montée sur le campus d'Annecy, des entrées gratuites (ou à très faible coût) pour les étudiants à certains spectacles proposés par les deux scènes nationales, la mise en place d'un concours nommé « Le Prix des Talents ».

2021 a vu naître également un dispositif de **billetterie interne** à l'université, sur l'Espace étudiants, et qui a permis à environ 300 étudiants d'obtenir une place gratuite pour le spectacle « L'autre monde ou les états et empires de la lune » au Théâtre Dullin en octobre 2021, spectacle voulu et financé par l'établissement en partenariat avec la Ville de Chambéry.

Les BU ont été particulièrement actives en organisant des expositions telles que « L'animal aujourd'hui » ou « Einstein, 100 ans après le prix Nobel », et des mini-conférences de vulgarisation scientifique sur le campus du Bourget-du-Lac. Les BU ont également travaillé avec des étudiantes et étudiante de l'IAE à Annecy dans le cadre d'un enseignement sur la communication qui a abouti à la **réalisation d'un jeu de piste virtuel** pour faire connaître le nouveau catalogue du Service commun de documentation.

Par ailleurs, les médiathèques de Chambéry ont présenté leurs services et proposé des abonnements aux étudiants dans les BU du Bourget-du-Lac et de Jacob-Bellecombette en octobre. Enfin, dans le cadre du « Campus dé », un jeu de piste en ligne a été proposé en septembre afin de découvrir de manière ludique les trois bibliothèques.

Une alliance pour une Université Européenne

Projet UNITA Universitas
Montium



LA DIMENSION INTERNATIONALE

Avec la création de l'alliance UNITA *Universitas Montium*, lancée en novembre 2020 aux côtés de l'*universidade da Beira Interior* (Portugal), l'université de Pau et des Pays de l'Adour (France), l'*universitatea de Vest din Timișoara* (Roumanie), l'*università degli studi di Torino* (Italie) et l'*universidad de Zaragoza* (Espagne), l'internationalisation de l'USMB s'est accentuée. Ainsi, les étudiants et les personnels se sont vu offrir de nouvelles opportunités de mobilité, les réseaux de chercheurs dans les trois thématiques prioritaires de l'alliance (économie circulaire, énergies renouvelables et patrimoine culturel) se sont structurés, donnant déjà lieu à plusieurs projets conjoints et à plus d'une dizaine de co-tutelles de thèses, les actions en faveur du plurilinguisme se sont multipliées, les innovations pédagogiques développées, tout cela, et d'autres actions encore permettant la sensibilisation à la citoyenneté européenne et aux valeurs que l'Europe.

Par sa participation à UNITA, l'USMB renforce indubitablement son rayonnement et son attractivité et participe activement à la consolidation de l'espace européen de l'éducation.

En parallèle, d'autres réseaux se sont renforcés. C'est ainsi que l'USMB a pris la présidence de l'Alliance Campus Rhodanien (ACR) le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de deux ans. L'ACR regroupe l'université de Genève, l'université Grenoble Alpes, la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, l'université de Lausanne, l'université de Lyon et l'université Savoie Mont Blanc. Son objectif est d'intensifier et de promouvoir les collaborations scientifiques dans cet espace d'innovation au fort rayonnement international et de créer un effet de levier pour consolider et amplifier la participation des institutions aux programmes de financements européens. Quant au réseau RELIEF, qui rassemble l'université du Québec à Trois Rivières, la Haute école spécialisée de Suisse occidentale et l'université Savoie Mont Blanc, il a lui aussi maintenu ses activités pendant la pandémie en organisant des écoles d'été ou encore la fête de la francophonie. Un plan pour étendre ses activités à de nouveaux domaines scientifiques a même été élaboré.

Enfin, l'internationalisation à l'USMB progresse aussi grâce à l'internationalisation des profils des personnels, chaque année plus nombreux à développer leurs compétences en ce domaine.

Le déploiement d'UNITA à l'USMB

Dans sa vision à long terme, UNITA ambitionne de créer une alliance participative, ouverte et inclusive. Elle cherche à développer une formation portée par la recherche et centrée sur l'étudiant. Elle promeut la diversité des langues en Europe. Elle s'attache à accompagner le développement durable de ses territoires, tous en milieu de montagne. Elle cherche à créer un environnement de formation et d'apprentissage inspirant. Elle propose enfin de développer la mobilité pour tous et de contribuer à renforcer l'identité européenne.

Concrètement, cela se traduit par des activités à destination de la communauté académique, à savoir :

- De nouvelles formes de mobilités :
 - Des mobilités dites rurales (entre 3 semaines à 4 mois) qui permettent à des étudiants de vivre une expérience internationale et de contribuer au développement des territoires ruraux de l'alliance ;
 - Des mobilités dites virtuelles, grâce à une offre de cours en ligne, issue de toutes les universités de l'alliance ;
 - Des mobilités courtes au travers d'écoles d'été, de programmes intensifs hybrides (sur le modèle des *Blended Intensive Programmes* d'Erasmus+) ;

- L'internationalisation des enseignements avec, par exemple, le développement de cours développés conjointement avec des collègues de l'alliance (type COIL - *Collaborative Online Intensive Learning*) ;
- Le plurilinguisme en déployant des outils d'intercompréhension en langues romanes et des formations à destination des étudiants ou des personnels ;
- Le travail sur la citoyenneté et les valeurs européennes au travers d'ateliers ouverts à tous, de concours des meilleurs mémoires de recherche, en licence comme en master, un forum interactif, etc. ;
- Les développements en recherche avec la construction des « Hubs thématiques » dans les trois thématiques prioritaires de l'alliance : le patrimoine culturel, les énergies renouvelables, l'économie circulaire ;
- L'innovation et l'entrepreneuriat, avec l'internationalisation du dispositif PITON et la création d'entités analogues dans toutes les universités de l'alliance, mais aussi le développement de l'entrepreneuriat parmi les personnels.

Les projets support au développement d'UNITA

La construction de l'université européenne nécessite une approche holistique soutenue par une vision à long terme. Son développement requiert donc des moyens importants car il s'agit de faire évoluer les pratiques dans tous les champs de l'université : la formation, la recherche, l'innovation et l'impact sur la société. C'est ainsi que les partenaires d'UNITA travaillent activement à la recherche de nouveaux moyens qui sont mis en synergie.

À ce jour, ont été déposés et obtenus :

- « RE-UNITA » dont les objectifs principaux portent sur la structuration de la recherche au sein de l'alliance UNITA et la mise en commun des ressources et des savoirs ;
- « INNOUNITA » qui ambitionne de développer l'entrepreneuriat pour les étudiants et les personnels, d'augmenter l'offre de stages et de projets en lien avec les entreprises des territoires de l'alliance (internationalisation de PITON notamment), et de recenser et mutualiser les possibilités d'accompagnement des projets ;
- « CONNECT UNITA » qui contribue au développement de la « digitalisation » de l'enseignement en créant une plateforme collaborative adaptée et une méthodologie de construction de cours utilisant cette plateforme ;
- « U-Night* » (*Unita European Researcher Night*) qui entend étendre et maximiser l'impact de la culture scientifique, notamment dans les territoires ruraux d'UNITA, mais aussi partager des démonstrateurs, organiser des événements conjointement avec les partenaires d'UNITA, tout en impliquant les citoyens dans l'identification des défis sociétaux d'aujourd'hui.

À cette liste, s'ajoute le « Tour du Mont-Blanc Erasmus + », qui a regroupé en juin 2021 des partenaires au-delà d'UNITA et qui a permis de renforcer le sentiment d'appartenance à l'Europe. Cet événement, dédié au sport et au bien-être, a réuni 50 étudiants de dix universités européennes (dont 5 membres d'UNITA) et leur encadrement, afin de parcourir l'équivalent d'un marathon, en courant ou en marchant, en quatre jours autour du Mont-Blanc, sommet de l'Europe à la frontière de trois pays.

Le développement de l'attractivité et du rayonnement de l'USMB

Le tableau 3.1 ci-après présente les données de la mobilité étudiante sur les trois dernières années universitaires. On note bien sûr le fort impact de la crise sanitaire sur l'ensemble des flux entrants et sortants. Ce sont les flux de free-movers qui ont été les moins sensibles au contexte sanitaire. Le creux de vague est important mais l'année universitaire qui s'est ouverte en septembre 2021 s'inscrit sous de meilleurs auspices et, malgré la pandémie, l'USMB

conserve son attractivité que ce soit pour les étudiants accueillis en échange dans le cadre d'accords ou pour les étudiants s'inscrivant dans un parcours diplômant.

Les différents réseaux auxquels l'USMB appartient contribuent, notamment UNITA avec en particulier le programme GEMINAE, qui regroupe actuellement une trentaine d'universités hors Europe, mais aussi RELIEF, qui permet d'accueillir des étudiants et personnels des universités partenaires dans les écoles d'été que le réseau organise, ou encore le centre ACCENTS, qui délivre des cours de français langue étrangère et des formations en intercompréhension.

Tableau 3.1 – Mobilité étudiante et expérience internationale

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Part des étudiants internationaux de l'université (mobilité entrante)	11,9%	11,0%	10,5%
nb mobilités étudiantes (programmes)	273	293	186
nb mobilités étudiantes (freemover primo-entrants)	734	717	690
nb mobilité étudiantes (freemover réins)	602	493	603
Part des étudiants de l'université en mobilité sortante	6,7%	5,3%	3,6%
nb mobilités étudiantes (programmes)	619	592	368
nb mobilités étudiantes stages (Pstages hors MoveOn)	121	56	70
nb mobilités étudiantes stages (dans Pstages et MoveOn)	14	1	1
nb mobilités étudiantes stages (MoveOn hors Pstage)	69	37	33
nb élèves ingénieurs en stage/mobilité à l'étranger (Polytech)	80	39	37
Taux de diplômés ayant une expérience internationale supérieure à 3 mois au sein de leur parcours de 2e cycle (master + ing)	30,5%	33,8%	21,7%

Par ailleurs, le fait même d'être membre d'une université européenne renforce cette attractivité. Cela se traduit aussi par un grand nombre d'invitations à présenter UNITA à des publics très variés (les espaces Campus-France dans le monde, les inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur et de la recherche, les partenaires de l'ACR, l'Institut français d'Autriche, etc.).

Enfin, la présidence de l'ACR par l'USMB jusqu'en décembre 2022, renforce indubitablement son rôle dans le développement des relations franco-suisses ainsi que sa visibilité sur la scène transfrontalière.

L'internationalisation des profils des personnels de l'USMB

Convaincue du rôle de chacun dans le développement de sa dimension internationale, l'USMB propose à ses personnels des opportunités toujours plus nombreuses d'internationaliser leur profil. En 2021, ce fût la « Quinzaine des langues » qui a permis à plus de 100 personnels de l'établissement de parfaire leurs connaissances dans la langue de leur choix (anglais, italien, espagnol ou FLE) ou en intercompréhension en langues romanes, mais aussi les semaines internationales proposées dans le cadre d'UNITA notamment, qui ont permis à des personnels de nouer des liens avec des collègues de l'alliance tout en développant des compétences métiers et des compétences internationales (langue, interculturalité), ou le Tour du Mont-Blanc Erasmus+ qui a offert à plus d'une dizaine de référents dans le domaine du sport la possibilité de côtoyer pendant une semaine leurs homologues de l'alliance et des étudiants venus de dix pays européens.

Si l'international était déjà très développé à l'USMB, l'appartenance à une alliance d'universités européennes lui permet de s'étendre et de toucher de plus en plus de collègues et d'étudiants. UNITA représente ainsi un véritable accélérateur de transformation au profit de tous ses étudiants et toutes ses étudiantes, ainsi que de tous ses personnels académiques et administratifs. Enfin, UNITA est un facteur indéniable de visibilité et de rayonnement de l'université Savoie Mont Blanc, tant en interne qu'à l'international.



LA GOUVERNANCE ET LES RESSOURCES HUMAINES

Les instances et l'équipe politique renouvelées

Les conseils de l'USMB ont été renouvelés fin 2020 et le professeur Philippe Galez a été élu président de l'université Savoie Mont Blanc le 15 décembre. Les conseillères et conseillers ont débutés leurs mandats à distance puisque les réunions n'ont pu se tenir en présentiel qu'à partir du mois de juillet.

Une nouvelle équipe politique a été présentée au vote des instances en janvier 2021. Ces dernières ont été amenées à **se saisir rapidement de dossiers importants**, à commencer par le projet de contrat pluriannuel entre l'USMB et l'État, avec un premier vote sur les axes stratégiques de développement 2021-2026, document qui devait être communiqué au MESRI avant la première réunion de dialogue contractuel qui s'est tenue en visio-conférence le 4 mars. Outre les documents récurrents relatifs à la vie de l'établissement (finances, ressources humaines, formation, recherche, etc.) qui rythment une année civile ou universitaire, plusieurs dossiers importants leur ont été présentés aux conseils de l'USMB : le dossier d'expertise pour la rénovation et l'extension de la bibliothèque universitaire de Jacob-Bellecombette, le plan pluriannuel d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les statuts de la fondation partenariale ou du collège doctoral, les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels, le schéma directeur du handicap, la charte du télétravail.

Le conseil des directrices et directeurs de composantes (CDC) a été réuni à quatre reprises en 2021, pour échanger sur le projet de contrat avec le MESRI, le projet « Excellence sous toutes ses formes » du PIA4, le volet investissement du Plan étudiants, les campagnes d'emplois, les mesures liées à la loi de programmation de la recherche, etc. **L'ensemble des directrices et directeurs des composantes de formation, des unités de recherche, des départements et des services communs a été invité** à ces réunions dans un objectif de partage le plus large possible.

Une situation financière saine

Une année budgétaire qui dégage un excédent

L'exercice comptable 2021 s'est terminé sur **de bons résultats**. L'USMB a dégagé une capacité d'autofinancement (CAF) de 5 944 427 € et un résultat excédentaire de 3 569 968 €. Le tableau 4.1 et présente l'évolution des grandes lignes constitutives de la section « fonctionnement » (compte de résultat) pour les années 2019 à 2021. Les résultats et la CAF ont bénéficié ces deux dernières années d'une **baisse des dépenses de fonctionnement courant liée à la crise Covid supérieure en valeur absolue aux surcoûts** liés au nettoyage, aux produits sanitaires, à l'aide aux étudiants, etc. Les frais de mission, déplacement, réception, transport et colloque en 2021 sont encore inférieurs de 1 400 k€ à ceux de l'exercice 2019.

L'exercice 2021 a également bénéficié d'un **soutien ponctuel à la trajectoire financière** de la part du MESRI et inclus dans la subvention pour charges de service public (SCSP) de 800 k€ dont une partie (500 k€) notifiée en toute fin d'année 2021 et d'une augmentation pérenne de 715 k€ versée en 2021, mais à affecter à l'exercice 2022. Enfin, une partie des fonds CVEC non utilisés (271 k€) viennent abonder le résultat et donc le fonds de roulement. Si l'on corrigeait le résultat **des effets conjoncturels de la crise sur les charges et des abondements non pérennes** (et exceptionnels) obtenus de la tutelle en fin d'année et des

mesures statutaires, on obtiendrait un montant de l'ordre d'1 M€, plus conforme aux résultats des exercices d'avant crise. À noter également que la masse salariale (charges de personnels), qui avait marqué une pause en 2020, repart à la hausse en 2021, en raison notamment de la mise en œuvre de mesures nationales consécutives à la loi pour la recherche (LPR), et compensées par des recettes de SCSP.

Tableau 4.1 – Grandes lignes du compte de résultat 2019 à 2021

	2019	2020	2021
Produits	117 795 024 €	118 134 665 €	124 146 179 €
<i>dont SCSP</i>	91 298 461 €	92 893 326 €	95 824 245 €
Charges	116 707 673 €	115 007 936 €	120 576 211 €
<i>dont achats et services extérieurs</i>	12 970 411 €	11 898 862 €	12 493 641 €
<i>dont charges de personnel</i>	92 545 507 €	93 053 097 €	95 837 736 €
Résultat	1 087 351 €	3 126 729 €	3 569 968 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	2 184 075 €	5 227 556 €	5 807 059 €

Il en va de même pour la capacité d'autofinancement (total des charges décaissables – total des produits encaissables), qui bénéficie également de cette situation atypique.

Ces excédents bénéficient à la situation patrimoniale de l'USMB qui consolide ainsi son fonds de roulement et sa trésorerie. Le tableau 4.2 présente les grandes lignes de la section investissement, alimentée par des ressources internes (la CAF) et des financements externes (subventions d'investissement), soit un total de 8 622 k€ pour 2021, permettant de couvrir les 5 038 k€ d'investissements (inférieurs à ceux de 2020). La différence vient abonder le fonds de roulement qui passe ainsi de 13,2 M€ à 16,8 M€.

Tableau 4.2 – La section investissement et son impact sur le fonds de roulement

	2019	2020	2021
Fonds de roulement N-1	9 868 966 €	11 057 992 €	13 168 064 €
CAF	2 184 075 €	5 227 556 €	5 807 059 €
Financements externes	2 940 237 €	3 522 542 €	2 814 973 €
Investissements	4 927 690 €	6 639 167 €	5 038 091 €
Variation du FR (impact de la section INV)	196 622 €	2 110 931 €	3 583 941 €
Variations du FR (non budgétaire)	992 404 €	-859 €	4 972 €
Fonds de roulement N	11 057 992 €	13 168 064 €	16 756 977 €

Le fonds de roulement représentait 54 jours de dépenses décaissables et la trésorerie 74 jours (voir tableau 4.3), au 31 décembre 2021, deux valeurs en augmentation et qui permettent **d'envisager pour l'avenir une politique d'investissements plus soutenue**. Le tableau 4.4 présente la composition du fonds de roulement et montre que sur 16,8 M€, 4 M€ sont destinés à couvrir des risques identifiés en fin d'exercice (ligne « provisions et dépréciations ») ou sont préemptés pour couvrir des dépenses futures (ligne CVEC et SCSP), 0,8 M€ vont sortir du fonds de roulement en 2022 pour abonder la fondation USMB qui a obtenu sa propre personnalité juridique et 11,95 M€ sont dits « disponibles », sachant que le seuil prudentiel est fixé à 15 jours, soit environ 4,7 M€, montant au-dessous duquel il ne faudrait pas descendre.

Tableau 4.3 – Le fonds de roulement et la trésorerie en jours de dépenses décaissables

	2019	2020	2021
Fonds de roulement (€)	11 057 992 €	13 168 064 €	16 756 977 €
Trésorerie (€)	18 157 861 €	16 714 406 €	23 063 275 €
1 jour de dépenses décaissables	305 180 €	299 427 €	311 231 €
Fonds de roulement en jours	36	44	54
Trésorerie en jours	59	56	74

Tableau 4.3 – La composition du fonds de roulement

	2019	2020	2021
CVEC et SCSP	660 342 €	1 073 706 €	1 149 073 €
Provisions et dépréciations	1 460 887 €	2 155 359 €	2 870 265 €
Fondation USMB	1 163 541 €	924 986 €	787 618 €
Réserve disponible	7 773 222 €	9 014 013 €	11 950 020 €

Le **solde budgétaire** 2021 (différence entre les recettes encaissées et les paiements réalisés) est très largement excédentaire cette année (5 850 k€). Il était déficitaire de 2 735 k€ en 2020. Le complément de dotation reçu en fin d'année de la part du MESRI (2 000 k€) explique en partie cette hausse.

Les **restes à payer** au 31 décembre 2021 restaient conséquents (1 444 k€), de nombreuses commandes d'investissement n'ayant pu être honorées en fin d'année alors que des travaux d'envergure avaient été engagés.

Le dialogue stratégique et de gestion : un nouvel espace de dialogue sur les moyens financiers

En 2020, le MESRI a institué un dialogue stratégique et de gestion annuel (DSG) avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ce dialogue se déroule au niveau des régions académiques. **Il concerne la stratégie des établissements, le financement de projets en liens avec cette stratégie et la trajectoire financière.** L'interlocuteur est le recteur de région académique délégué à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

La réunion d'avril 2021 a été consacrée à la présentation des axes stratégiques de l'USMB et à la **proposition de six projets**, trois dans le domaine de la recherche et de l'innovation :

- Accompagner le retour du doctorat à l'USMB ;
- Optimiser les échanges avec le monde socio-économique par la création d'un centre de services expérimental ;
- Promouvoir la science ouverte ;

Ainsi que trois projets liés à la formation et à la gouvernance :

- Élaboration du schéma directeur du numérique de l'USMB ;
- Élaboration du schéma directeur de la vie et du bien-être étudiant de l'USMB ;
- Mise en place d'un système de comptage énergétique et des fluides sur les campus.

Cinq de ces six projets ont été sélectionnés pour un financement total de 493 k€ sur 712 k€ demandés. Le projet sur le comptage des fluides n'a pas été retenu, mais l'USMB a néanmoins décidé de l'engager sur fonds propres compte tenu des enjeux énergétiques et environnementaux. Tous ont été engagés sans attendre la notification officielle de l'été pour qu'ils puissent débuter au plus vite. Dans le cadre du DSG 2021, l'établissement a également obtenu des moyens au titre du **soutien à la trajectoire financière** (300 k€) et du **ré-équilibre entre établissements** (100 k€). La présentation de ces projets au printemps et le temps de traitement et de notification qui s'en suit renvoient leur notification au mois de septembre. Les services de l'USMB s'étaient néanmoins préparés et avait anticipé les prises de contacts avec d'éventuels partenaires afin qu'ils puissent débuter au plus vite, ce qui a été fait dès septembre. Afin de pallier l'arrivée tardive de ces notifications, le MESRI a décidé que la première phase du DSG (automne) puisse être dédiée aux projets (c'est ce qui a été réalisé en 2021), et que la seconde phase, au printemps, soit consacrée à la discussion sur la trajectoire financière, les marges de manœuvre et les moyens.

Une année riche en matière de ressources humaines

Dans le domaine des ressources humaines, des choix réalisés par la gouvernance et les équipes administratives ont conduit à mener à leur terme quelques dossiers engagés parfois depuis longtemps, mais aussi à engager des actions nouvelles. Le déploiement de mesures

liées au contexte réglementaire national a également marqué cette année 2021.

Le schéma directeur du handicap

Les instances ont approuvé le 19 octobre 2021 le schéma directeur du handicap de l'établissement. La réflexion sur ce document qui **définit les grandes orientations et lignes de conduite** de l'établissement en la matière, avait été entamée en 2019 sur le seul volet des étudiantes et des étudiants. Un travail conjoint entre la Direction des ressources humaines et la Direction des études et de la vie étudiante a abouti à une version pour 2022-2023, remaniée, complétée et finalisée. Il donne de la visibilité aux actions déjà mises en œuvre par l'établissement sur cette thématique notamment au niveau de l'accompagnement des personnels. Un bilan annuel sera présenté devant les différentes instances courant 2022.

Le Plan pluriannuel d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'université Savoie Mont Blanc est mobilisée depuis plusieurs années en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au travers, par exemple, d'actions initiées par la mission égalité femmes-hommes. Pour **renforcer son engagement dans ce domaine** et conformément à la loi du 6 août 2019 de la transformation publique, l'USMB s'est dotée d'un « plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » pour la période 2021-2023 adopté par le conseil d'administration du 27 avril 2021. Il est structuré autour de cinq axes :

1. La gouvernance de la politique d'égalité professionnelle ;
2. L'évaluation, la prévention et le traitement des écarts de rémunération : créer les conditions d'un égal accès aux responsabilités professionnelles ;
3. L'amélioration des conditions pour un égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois ;
4. L'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle ;
5. La lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations.

La mise en œuvre des mesures de la loi de programmation de la recherche (LPR)

Différentes mesures de la LPR sont entrées en vigueur à la fin de l'année 2021 : la **revalorisation des contrats doctoraux**, la procédure de **repyramidage** des maîtres de conférences en professeurs des universités, la demande de deux **chaires de professeurs juniors** et le **régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs** (RIPEC). Certains dossiers ont été instruits au cours du dernier trimestre 2021 (chaires de professeurs junior, repyramidage) et se poursuivront en 2022. Le RIPEC, quant à lui, entrera en vigueur en 2022.

Les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels (LDG)

L'établissement s'est doté le 19 octobre 2021 de lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels de l'université. Elles déclinent au niveau local les lignes directrices de gestion ministérielles.

Le télétravail au service de la qualité de vie

La mise en œuvre du télétravail à l'USMB s'**inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail** qui ambitionne de permettre aux agents de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle tout en conservant les mêmes exigences de continuité et de qualité du service rendu. Il représente en outre, pour certaines situations spécifiques (agents en situation de handicap, période de grossesse, reprise d'activité après un traitement médical lourd), une modalité pratique de maintien dans l'emploi ou de reprise d'activité qui réduit les effets induits par les trajets domicile-travail. La première charte du télétravail de l'établissement

qui vise à organiser un télétravail choisi a été présentée le 14 septembre 2021 au comité technique. Grâce à l'aide de la direction de l'aide au pilotage et de l'amélioration continue, la campagne de demandes de télétravail a été dématérialisée et réalisée dans des délais très courts en juillet 2021 permettant ainsi aux personnels de connaître en amont l'organisation de leur temps de travail à la rentrée.

Les suites données au baromètre social

En 2019, l'établissement s'est doté d'un « baromètre social », questionnaire relatif à la qualité de vie au travail élaboré à l'initiative du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'USMB. Une nouvelle enquête a été réalisée en 2021 et la réflexion qui a suivi, a conduit à l'organisation d'ateliers de travail ouverts à tous les personnels en juillet 2021, sur les thématiques suivantes :

- La perception de la clarté organisationnelle ;
- La perception de l'estime accordée aux métiers exercés ;
- La perception des difficultés rencontrées et des dysfonctionnements au travail.

Par ailleurs, l'USMB a obtenu un financement du Fonds interministériel pour l'amélioration des conditions de travail (FIAC) qui a permis l'organisation d'ateliers co-animés par la Direction de l'aide au pilotage et à l'amélioration continue de l'USMB et la société Nicomak. Ouverts à tous les personnels BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs, ils ont permis de partager autour de pratiques et d'outils innovants sur les thèmes suivants :

- Sens et raison d'être ;
- Les rôles de chacun ;
- Lien et gouvernance ;
- Activité et pilotage ;
- Agilité et parties prenantes ;
- Confort au travail.

Pour renforcer son action dans le domaine de la qualité de vie au travail, l'établissement s'est doté le 28 septembre 2021 d'un chargé de mission santé bien-être. Par ailleurs, les personnels de la DAPAC ont été formés spécifiquement afin de pouvoir poursuivre la démarche au-delà de l'accompagnement réalisé avec la société Nicomak.

L'arbre de Noël de l'USMB

L'université a décidé en 2021 de reprendre à sa charge l'organisation de l'arbre de Noël pour en faire un événement ouvert à l'ensemble des personnels. Malheureusement l'évolution de la crise sanitaire n'a pas permis de maintenir l'événement en dehors de la distribution des cadeaux.

La formation des personnels

Le plan de développement des compétences des personnels est la réponse collective aux besoins exprimés les plus largement par les agents, en cohérence avec les orientations de la politique de formation de l'État et les projets de l'établissement. L'analyse de ces données a permis d'identifier trois thématiques sur lesquelles un effort particulier a été fait en 2021 :

- La transition numérique ;
- La fonction managériale ;
- L'analyse des données.

Le tableau 4.4 présente l'évolution du nombre d'agents formés et le nombre d'heures de formation suivies. Après une baisse conjoncturelle en 2020 les chiffres retrouvent un niveau similaire à celui de 2019 avec une augmentation du nombre et de la part des agents formés ainsi que du nombre d'heures suivies.

Tableau 4.4 – Nombre d'agents formés et heures de formation par agent

	2019	2020	2021
Nombre de personnels ayant suivi une formation	535	494	597
BIATSS	372	284	356
Enseignants, enseignants-chercheurs, doctorants	163	210	241
Part des agents de l'USMB ayant suivi une formation	40,5%	36,9%	43,1%
Nombre d'heures de formation suivies	9438	5117	9640
BIATSS	8257	3900	7109
Enseignants, enseignants-chercheurs, doctorants	1181	1217	2531
Nombre d'heures de formation par agent formé	17,6	10,4	16,1

La bicyclette et la sécurité des personnels

Une action de sensibilisation à la conduite du vélo sans risque a été menée en milieu d'année en collaboration avec l'agence Eco-mobilité et la Vélo station de Chambéry. Elle entraine dans le cadre de la politique de l'USMB visant à développer des formes de mobilité douce. Lors de cette journée, des ateliers pratiques de réparation, formation, tests de vélo ont été proposés.

Des projets pour le pilotage et la qualité

Un nouveau départ pour la comptabilité analytique

L'USMB s'est réinvestie en 2021 dans un travail sur sa comptabilité analytique, resté en sommeil pendant plusieurs années. Il s'inscrivait dans le cadre d'une demande du MESRI faite aux universités de participer au **projet de connaissance des coûts des activités (P2CA)**. Les personnels de la DAPAC se sont organisés en mode projet afin de répondre à cette sollicitation et une remontée de données pour l'exercice 2020 a été faite en juin. Les résultats n'ont pas été communiqués en interne car la méthodologie devait encore être affinée avant de traiter l'exercice 2021. Dans cet esprit, un échange avec les experts P2CA du ministère a eu lieu en novembre.

L'analyse fonctionnelle pour mieux connaître les activités des personnels

Les personnels de la DAPAC ont également posé les fondements du projet « analyse fonctions ». **Un répertoire des 284 activités** de l'établissement a été établi à partir de 75 interviews réalisés auprès d'agents des différentes structures et validé par leur responsable. La collecte d'informations via l'outil de saisie des entretiens professionnels des personnels BIATSS a été éprouvée afin d'être opérationnelle en 2022. Les informations recueillies participeront à l'objectivation de la répartition des moyens entre les structures de l'établissement. Elles pourront ensuite alimenter divers projets de prévision comme le projet P2CA précédemment évoqué, la cartographie des risques, les campagnes d'emploi, etc.

L'amélioration continue ... se poursuit

La cellule amélioration continue a travaillé cette année sur 23 projets, d'envergure plus ou moins importante. Plusieurs services ont bénéficié, et continuent pour certains de bénéficier, du **soutien de la cellule**, comme le service juridique ou le service budget pour de la rédaction de procédures, le SUIO-IP pour un projet de service, le centre d'enseignement du français langue étrangère Accents pour la labellisation Qualité FLE. D'autres structures sont accompagnées dans une **démarche processus** telles que la direction du patrimoine. Des démarches plus transversales continuent également à être menées, comme le suivi de la **démarche qualité au sein de l'alliance Unita**, la démarche d'**identification et de cotation des risques** au sein de l'USMB, ou une réflexion technique sur la mise en place d'un **référentiel documentaire** qualité pour l'ensemble de l'établissement, qui serait notamment un lieu de stockage de procédures. Le **suivi des organismes ayant été certifiés** se poursuit. Il

s'agit du laboratoire LOCIE, qui a obtenu une certification ISO 9001 (2015) au printemps 2021, de Polytech qui maintient la même certification ISO depuis 2018 avec en 2021, l'extension de son périmètre de certification aux formations en alternance, de l'IAE (certification Qualicert) qui bénéficie du renfort de la cellule amélioration continue pour ses audits internes et du Service formation continue qui a obtenu la certification Qualiopi.

Le numérique au service de la communauté

De nouveaux locaux au Bourget-du-Lac pour la Direction du numérique

La direction du numérique de l'USMB a investi de nouveaux locaux au Bourget-du-Lac (bâtiment 12A) et libéré le bâtiment Mont-Blanc, qui a été restitué à Chambéry-Grand-Lac-Économie. **Une nouvelle salle machine** a été mise en service et les personnels en ont profité pour **structurer le réseau, sécuriser l'architecture de stockage et augmenter sa capacité**.

Le lancement du Schéma directeur du numérique

2021 aura été l'année de lancement de projets structurants pour les SI de l'établissement, avec notamment le lancement du Schéma directeur du numérique (SDN), opération financée par le MESRI dans le cadre du Dialogue stratégique et de gestion. L'objectif est de **doter l'établissement d'un schéma directeur du numérique en phase avec sa stratégie**, d'améliorer son pilotage et l'efficacité de ses processus, d'engager une réflexion sur la simplification des démarches administratives pour dégager du temps à ses personnels et de faire évoluer son système d'informations à l'aide d'une démarche globale et prospective.

Le déploiement de solutions pour l'enseignement en co-modal

La cellule SUNAV (Support usages numériques et audio-visuels) créée en septembre 2019, a été sollicitée pour réfléchir aux systèmes d'enseignement co-modal afin d'accompagner les composantes et leurs enseignantes et enseignants dans sa mise en place avec deux exigences : répondre à des besoins à court terme et proposer une solution aussi simple que possible sur le plan de l'ergonomie. C'est en lien avec le département Apprendre, qu'a pu être initié le **déploiement d'un ensemble de « Speechi-class »** (2 en 2021 et 19 autres prévues en 2022), qui s'est avéré très apprécié par la communauté universitaire.

Le déploiement de la plateforme d'apprentissage en ligne

2021 aura également été l'année du déploiement de la plateforme d'apprentissage en ligne (Moodle) de l'établissement, comprenant à ce jour plus de **12 000 supports pédagogiques regroupés dans plus de 800 cohortes**, transférés depuis les différents *learning management system* (LMS) des composantes de l'université. Il est à noter que ces migrations, réalisées en condition opérationnelle par l'équipe en charge de la nouvelle plateforme, ont été permises grâce au développement de *plugins*, développement qui a également **préparé les futures connexions avec les Moodle des établissements partenaires du projet HYPE13 ou Unita**. Le système de visioconférences « **BigBlueButton** » (BBB) a été installé avec succès par la Direction des systèmes d'informations mutualisés (DSIM), permettant de partager des cours en format distanciel ou co-modal. D'autres services ont été développés, dont la possibilité de disposer d'un trombinoscope des étudiantes et des étudiants, de déposer des vidéos, soit directement sur le LMS, soit via le site *pod.grenet.fr* pour des fichiers de taille importante. Les développements programmés en 2022 concernent le transfert des bases de données du LANSAD, la réalisation de tutoriels d'accompagnement à l'usage du LMS et l'intégration de nouveaux services numériques d'aide à la pédagogie, comme la mise à disposition de tableaux de bord intégrant la notion d'assiduité ou des indicateurs liés aux *Learning Analytics*.

Le projet SERVET

L'université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et l'USMB ont été lauréates en 2021 de l'appel à projet « Services Numériques aux Étudiants » (SERVET) lancé par le MESRI. Inscrit dans le cadre des stratégies numériques des deux établissements, le projet a pour objectif de **développer de futurs services numériques pour les étudiantes et les étudiants** des deux établissements. Les différentes études menées par l'UPPA et l'USMB auprès de la population estudiantine ont fait ressortir le besoin de disposer d'informations personnalisées issues de leur formation, leur département, leur composante, des services de l'université ou des associations étudiantes. Le projet a vocation à répondre à ces besoins.



Patrimoine

La conduite du développement immobilier

Différents chantiers ont été réalisés pour transformer, réhabiliter ou aménager des locaux afin de répondre aux besoins d'évolution de l'activité de l'université. Le tableau 5.1 présente l'évolution des surfaces entre 2019 et 2021.

Tableau 5.1 - Évolution des surfaces immobilières

	2019	2020	2021
Surface SUB (m²)	106 567	108 006	107 956
Surface libérée (m²)	0	588	319
Surface nouvelle (m²)	0	2 027	269
Évolution de surface (m²)	0	1 439	-50
Surface gros œuvre (m²)	182	2 027	0
Surface Gros entretiens et renouvellement (réhabilitation, m²)	794	630	670

Le campus du Bourget-du-Lac

Ainsi, le projet de réhabilitation du bâtiment 12A (ex Maurienne) sur le campus du Bourget-du-Lac (670 m²) a été livré et mis en service en juillet 2021 pour accueillir les antennes locales du Service de santé des étudiants et du personnel, du Service de formation continue et alternance ainsi que le Service prévention-sécurité et la Direction du numérique. Le bâtiment a fait l'objet d'une rénovation ambitieuse lui permettant d'atteindre une performance énergétique équivalente à celle d'un bâtiment neuf, plus élevée que celle imposée par la réglementation en matière de rénovation. Cette opération permet de totalement libérer les bâtiments 19 et 20, soit 319 m² de surface, qui sortent ainsi définitivement du parc immobilier de l'université, ayant été cédés depuis 2019 à Chambéry Grand-Lac Économie. Sur le même campus, dès mars 2021, l'université a pu investir les espaces qui avaient été réservés dans le Pôle entrepreneuriat de Savoie Technolac (269 m²) livré début 2021, pour accueillir PITON dans les locaux de l'Incubateur et engager l'aménagement d'un plateau libre au rez-de-chaussée du même bâtiment, dont les surfaces sont occupées depuis début 2022 par Pôle tourisme Montagne inventive et la Fondation USMB.

Le campus d'Annecy

Sur le campus d'Annecy, en attendant la réalisation du bâtiment d'accueil de site, des locaux ont été aménagés au 1^{er} niveau de l'aile H de l'IUT d'Annecy pour accueillir les antennes locales du Service de santé des étudiants et du personnel dans des locaux à la fois plus adaptés à leurs activités et plus accessibles. Les espaces libérés par ces services dans le bâtiment de l'annexe de la Ferme du Bray ont été réaménagés pour regrouper les activités du Service de la vie étudiante et de campus, qui étaient jusqu'à présent réparties dans différents locaux sur le site.

Le campus de Jacob-Bellecombette

2021 a permis de terminer les travaux d'aménagements sur la partie haute du campus offrant des cheminements totalement accessibles pour les personnes à mobilité réduite afin d'accéder à tous les bâtiments inscrits sur le coteau, du bâtiment 4 au bâtiment 12. Les aménagements paysagers réalisés permettent aux usagers de disposer d'espaces extérieurs modernes et conviviaux.

Les projets financés par le plan de relance

Les projets ayant obtenu un financement au plan de relance et sur le programme Tigre ont tous été engagés ou totalement réalisés, conformément aux exigences de délais courts qui avait été fixés. Des opérations de débouchements de réseaux de chauffage ont été réalisées dans le bâtiment Polytech à Annecy, le bâtiment 9 (IUT de Chambéry) sur le campus du Bourget-du-Lac et les bâtiments 23-24 sur le campus de Jacob-Bellecombette. Le réseau de distribution d'eau chaude du bâtiment 8 sur le campus du Bourget-du-Lac, ne répondant plus aux besoins en raison de sa longueur trop importante et de sa vétusté, a été remplacé par la pose de productions instantanées implantées au plus près des points de puisage, ce qui permettra à l'horizon 2023 de supprimer le réseau de distribution d'eau chaude et le préparateur d'eau chaude au gaz datant de 1991. Il s'agit d'une opération importante qui limite les risques de développement de germes et la consommation d'énergie.

Les opérations de rénovation de la toiture du bâtiment 23 de Jacob-Bellecombette et de reconstruction de la chaufferie principale du campus du Bourget-du-Lac par une chaufferie biomasse, ont été menées à bon rythme pour tenir les échéances imposées par le plan de relance. Ainsi les marchés de travaux de la rénovation de la toiture du bâtiment 23 ont été notifiés en décembre 2021 pour une réalisation à partir du mois de mai 2022. Les études de la chaufferie biomasse du campus du Bourget-du-Lac ont été réalisées pour que les marchés de travaux soient signés avant fin 2021. Le démarrage des travaux est programmé pour l'été 2022. Le budget de cette opération a par ailleurs fait l'objet d'un financement complémentaire de la part de l'ADEME et du département de la Savoie.

Les projets inscrits dans le CPER 14 et le PIP 2

Concernant les opérations du CPER 14, seule la construction à Annecy de la Maison de l'action publique et internationale (MAPI) doit encore être réalisée. Le département de la Haute-Savoie a acté par anticipation la réalisation simultanée de la construction de la MAPI, de son extension et de « la Ruche », projet de pôle d'innovation et d'entrepreneuriat. Les études de projet ont été totalement validées afin de pouvoir lancer la consultation des marchés de travaux pour l'ensemble dès le début de l'année 2022.

En parallèle, l'agglomération Grand Annecy a poursuivi son étude sur le Schéma directeur du campus universitaire (SACU) pour accompagner l'ensemble des projets à venir sur le campus et aménager un ensemble urbain en cohérence avec la mixité des activités universitaires et les habitations.

Dans le cadre des opérations inscrites sur le volet 2 du Programme Immobilier Prioritaire, le concours pour la construction de l'Accueil de site d'Annecy a été engagé en juillet 2021 et le jury a sélectionné les candidats autorisés à concourir en octobre, pour une remise des esquisses au début de l'année 2022.

Une mission de programmation pour la rénovation de l'IUT d'Annecy a également été lancée à la rentrée universitaire 2021 pour définir le programme de rénovation à mener dans les prochaines années sur l'ensemble des ailes qui composent le vaste bâtiment de l'IUT. Une première tranche de travaux à court terme est prévue pour régler les problèmes d'étanchéité sur une partie des toitures.

Les négociations en cours pour le CPER 15

Les négociations du prochain CPER 15 n'ayant pu aboutir en 2021, l'USMB a décidé d'anticiper certaines opérations en menant les études nécessaires à une réalisation rapide dès que les participations financières des partenaires seront validées. L'ensemble des études de programmation pour la rénovation de la Bibliothèque universitaire du campus de Jacob-Bellecombette a été finalisé et complété par un programme performanciel sur le premier semestre. Une consultation en marché global de performance a été lancée à la rentrée

universitaire 2021. Les phases de négociation seront réalisées dans le courant de l'année 2022.

Les études de rénovation du bâtiment 12B sur le campus du Bourget-du-Lac (ex Combe de Savoie) prévu pour accueillir une plateforme « Santé bien-être » en lien avec le projet de Centre d'évaluation et de prévention articulaire (CEPART), ont également été menées dès le début de l'année 2021 pour disposer de tous les éléments permettant la consultation des travaux au plus tôt.

Enfin, les études de pré-programmation du bâtiment CEDRA, à construire en lieu et place du bâtiment 21 sur le campus de Jacob-Bellecombette, ont été engagée en juillet 2021. Le bâtiment CEDRA accueillera des salles de cours modernes intégrant des outils de pédagogie innovante et des salles immersives, ainsi qu'un nouveau restaurant universitaire en remplacement du restaurant actuel.

La transition énergétique et éco-responsable

Concernant la transition énergétique et environnementale de nos campus, l'USMB a poursuivi les démarches engagées de façon volontaire ou résultant d'obligations réglementaires telles que :

- L'appui des initiatives du collectif labo1.5 pour la réalisation des bilans carbone (collecte des données de consommation des fluides) de six laboratoires de l'USMB : EDYTEM, LECA, CARTEL, LAMA, LIBM, et LOCIE ;
- La mise en place d'un concours étudiant « Biodiversité et Transition Énergétique » financé par la CVEC. À l'issue du concours, deux projets ont été retenus : la création d'une micro-foret fruitière sur le campus du Bourget-du-Lac (projet réalisé à l'automne 2021) et l'installation d'un parc à vélo (projet en cours de développement) ;
- La participation à la Semaine étudiante du développement durable (SEDD 2021) du 29 mars au 2 avril ;
- La réalisation d'études prospectives pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation sur les bâtiments Maison de la mécanique et Polytech à Annecy, pour compenser la consommation électrique du centre de calcul MUST ;
- La réalisation d'aménagements paysagers contribuant à créer des îlots refuges de biodiversité (plantation d'arbres fruitiers, arbustes à baies, graminées, plantes mellifères...) sur les campus du Bourget-du-Lac (autour du bâtiment 12A rénové) et de Jacob-Bellecombette.

Les participants au collectif « Agir Ensemble » regroupant l'université Savoie Mont Blanc, le CROUS Grenoble Alpes, l'École Supérieure d'Art Annecy Alpes (ESAAA), Grand Annecy, Grand Chambéry, la MGEN et la Fondation USMB ont obtenu le renouvellement de la Labellisation « Campus durable en ville durable » en janvier 2021. Les actions en matière de mobilité, de sobriété, de végétalisation et de biodiversité ont ainsi été renouvelées et complétées par les différents partenaires.

D'un point de vue réglementaire, le nouveau décret tertiaire mis en place dans le cadre de la loi Élan (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) de 2018 impose l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments de plus de 1000 m². Il fixe une première échéance de 40 % de réduction des consommations en 2030. Dans ce contexte, l'université a procédé à la définition des valeurs de référence sur la plateforme numérique de l'ADEME OPERAT (Observatoire de la Performance énergétique de la Rénovation et des Actions du Tertiaire).

L'utilisation des locaux et les coûts

Le tableau 5.2 présente l'évolution des charges de fonctionnement de l'immobilier de l'USMB qui augmente d'année en année et s'élèvent à plus de 4,7 M€ en 2021. Le coût par m2 s'établit à 57,77 € en 2021, contre 52,22 € en 2020 et 49,33 en 2019 (voir tableau 5.3), soit une augmentation de plus de 17 % en deux ans.

Tableau 5.2 – Charges de fonctionnement par site

	2019	2020	2021
Charges générales de fonctionnement	160 030 €	240 857 €	211 160 €
Annecy	31 601 €	63 358 €	55 250 €
Bourget	91 880 €	121 710 €	117 800 €
Jacob	34 595 €	51 576 €	35 760 €
Chambéry	1 954 €	4 213 €	2 350 €
Fluides (électricité + gaz + eau + chauffage urbain)	1 403 294 €	1 445 392 €	1 495 600 €
Annecy	548 207 €	553 608 €	593 440 €
Bourget	523 545 €	584 456 €	567 630 €
Jacob	281 454 €	252 830 €	277 890 €
Chambéry	50 088 €	54 498 €	56 640 €
Entretien courant locaux et extérieurs	1 640 435 €	1 725 718 €	1 823 100 €
Annecy	703 209 €	735 698 €	821 860 €
Bourget	513 419 €	536 726 €	577 880 €
Jacob	372 203 €	401 503 €	372 840 €
Chambéry	51 604 €	51 791 €	50 520 €
Sureté des locaux - Accès	55 955 €	92 338 €	140 930 €
Annecy	15 104 €	34 042 €	79 600 €
Bourget	27 323 €	36 939 €	45 980 €
Jacob	11 596 €	19 634 €	13 420 €
Chambéry	1 932 €	1 723 €	1 930 €
Maintenance générale (hors gros entretien et renouvellement)	378 756 €	479 090 €	708 480 €
Annecy	120 928 €	164 921 €	307 530 €
Bourget	180 747 €	171 645 €	208 030 €
Jacob	69 800 €	120 508 €	177 920 €
Chambéry	7 281 €	22 016 €	15 000 €
Contrats de maintenance des équipements techniques	325 105 €	390 143 €	331 480 €
Annecy	67 844 €	118 988 €	83 660 €
Bourget	148 441 €	170 574 €	162 290 €
Jacob	100 745 €	91 333 €	75 780 €
Chambéry	8 075 €	9 248 €	9 750 €
Vérifications techniques réglementaires	19 265 €	29 787 €	24 490 €
Annecy	7 175 €	9 365 €	9 480 €
Bourget	7 884 €	13 442 €	10 100 €
Jacob	3 651 €	4 511 €	4 350 €
Chambéry	555 €	2 469 €	560 €
Coût total	3 982 870 €	4 403 325 €	4 735 240 €
Annecy	1 494 068 €	1 679 980 €	1 950 820 €
Bourget	1 493 239 €	1 635 492 €	1 689 710 €
Jacob	874 044 €	941 895 €	957 960 €
Chambéry	121 489 €	145 958 €	136 750 €

Tableau 5.3 – Surfaces utiles et coût de fonctionnement des locaux par m²

	2019	2020	2021
Surface utile (SU) totale	79 305	82 888	81 966
Annecy	29 692	29 692	29 692
Bourget	30 499	34 082	33 160
Jacob	16 902	16 902	16 902
Chambéry	2 212	2 212	2 212
Coût par m² de surface utile (SU)	49,33 €	52,22 €	57,77 €
Annecy	50,32 €	56,58 €	65,70 €
Bourget	48,96 €	47,99 €	50,96 €
Jacob	51,71 €	55,73 €	56,68 €
Chambéry	54,92 €	66,00 €	61,80 €

Le tableau 5.4 ci-dessous affiche une baisse sensible du taux d'occupation des locaux d'enseignement, liée naturellement à la crise sanitaire qui a impacté la totalité du semestre 2 de l'année 2019-2020 et toute année 2020-2021.

Tableau 5.4 – Utilisation des locaux

	2019	2020	2021
Amphithéâtres - Nombre de salles	31	32	32
Amphithéâtres - Surface utile en m ²	5 302	5 437	5 552
Amphithéâtres - Durée d'utilisation (h)	27 536	20 503	21 562
Amphithéâtres - Taux d'occupation	79,3%	57,2%	60,2%
Salles banalisées - Nombre de salles	216	214	227
Salles banalisées - Surface utile en m ²	11 971	11 497	12 103
Salles banalisées - Durée d'utilisation (h)	171 004	143 603	91 650
Salles banalisées - Taux d'occupation	70,4%	59,9%	36,0%
Total - Nombre de salles	247	246	259
Total - Surface utile en m ²	17 273	16 934	17 655
Total - Durée d'utilisation (h)	198 540	164 106	113 212
Total - Taux d'occupation	73,1%	59,0%	43,6%

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 26 avril 2022
N° 2022.04.26_7

7. Bilan annuel du plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis du comité technique en date du 12 avril 2022 portant sur l'objet de la présente délibération ;

► **Le conseil d'administration approuve le bilan annuel du plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.**

Résultat du vote :

Membres en exercice : 35
 Quorum : 17
 Membres présents : 11
 Membres représentés : 9
 Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 20

Fait à Chambéry, le **10 MAI 2022**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au service des affaires générales

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise à la DRAES le :

10 JUIN 2022

10 JUIN 2022

Modalités de recours contre la présente délibération : Vous pouvez contester la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification en déposant :

. soit un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc,

. soit un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr/.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

7. Bilan annuel du plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Comité Diversité
Mardi 22 mars 2022

Catherine COUTAZ

Directrice des Ressources Humaines

Cristina VIGNALI de Poli

Vice-présidente en charge de la lutte contre les discriminations

Claire PINQUIER

Stagiaire au SAT

Philippe BRIAND

Premier Vice-président



Sommaire

- 1. PEP : quelques éléments**
- 2. Déploiement du PEP : point d'étape**
- 3. Actions à venir**
- 4. Échange**

1. PEP : quelques éléments

1. PEP : quelques éléments

► Les cinq axes du plan

Axe 1 - Gouvernance de la politique d'égalité professionnelle

Axe 2 - Évaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération

Axe 3 - Amélioration des conditions pour un égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois

Axe 4 - Articulation entre vie personnelle et vie professionnelle

Axe 5 - Lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations

1. PEP : quelques éléments

► Pilotage du plan

- Comité de pilotage : portage politique du plan
 - DEVE, DGS, DRH, Cristel ALZAY, VP en charge de la lutte contre les discriminations, VP CA
- Comité diversité : suivi du plan, proposition d'actions
- Mise en œuvre du plan
 - Référentes et référents
 - SAT : Catherine DEANJEAN, Claire PINQUIER

2. Déploiement du PEP : point d'étape

2. Déploiement du PEP : point d'étape

► Nomination des référentes et du référent

- Claire GAIDDON-ALLARD, site du Bourget
- Michel GUERRAZ, site de Jacob
- Servanne JIQUEL, site Annecy
- Anne-Marie OFFNER, site de Marcoz

► Point d'entrée de la politique d'égalité professionnelle sur les sites

► Formation les 16 et 31 mars « VSS : prévenir, détecter, agir »

2. Déploiement du PEP : point d'étape

► *Formation*

Inégalités femmes hommes dans la recherche	CNRS	E-learning	Tous agents --> ciblé recherche	1h
Prévention des violences sexistes et sexuelles : prévenir, détecter, agir	EGAE	Présentiel	Tous agents : 2 sessions	3h
Prévention des violences sexistes et sexuelles : prévenir, détecter, agir	EGAE	Présentiel	Personnels RH et OS	6h
Prévention des violences sexistes et sexuelles : prévenir, détecter, agir	EGAE	Présentiel	Référents égalité	2j
Déconstruire les stéréotypes dans sa pratique professionnelle : sensibilisation	EGAE	Présentiel	Personnels RH et OS	1h30
Déconstruire les stéréotypes et éducation non sexiste	EGAE	Présentiel	Tous agents	3h
Dispositif de signalement	MESRI / réseau VSS formation	Présentiel	Personnels impliqués dans dispositif	1j
Disciplinaire : - comprendre et prendre en charge les VSS (1j) - les procédures disciplinaires (1j)	MESRI /AVFT et jurisup	Présentiel	Personnels impliqués dans le disciplinaire	2j

► *Formation pour les étudiants à la rentrée*

2. Déploiement du PEP : point d'étape

► *Communication*

- Refonte de la page internet sur l'égalité professionnelle
 - Contenu en lien avec les étudiantes et les étudiants
 - Contenu à destination des personnels
- Mise en avant du concours « Shoot les discriminations »
 - Soirée du 14 avril à La Base
 - Projection des vidéos et remise de prix
 - Ouvert au public

2. Déploiement du PEP : point d'étape

► ***Sensibilisation / recrutements***

- Données statistiques femmes/hommes systématiques
 - Dans toute réunion sur l'avancement ou le recrutement
- Guide du ministère « Recruter sans discriminer »
- Vidéo sur les biais inconscients dans les comités de sélection
- Marches exploratoires

2. Déploiement du PEP : point d'étape

► *Articulation vie personnelle / vie professionnelle*

- Mode de garde : faciliter la recherche d'un moyen de garde adapté
- Réalisation d'un document de synthèse
- Guide de la DGAFP sur l'impact des congés familiaux sur la carrière des femmes

3. Actions à venir

3. Actions à venir

► Formation

- Formation courte pour la journée d'accueil des entrants à l'USMB

► Communication

- Réalisation d'une plaquette sur les dispositifs
- Réalisation d'une vidéo courte à visionner au début des amphis, des conseils

► Sensibilisation

- Animation théâtre-forum

► Réflexion sur la gestion du temps

3. Actions à venir

► Lutte contre les VSS

- Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
 - Recueil des signalements
 - Écoute, orientation des victimes
 - Évaluation de la situation en vue d'éventuelles poursuites disciplinaires ou judiciaires
- Convention avec les tribunaux judiciaires de Savoie et de Haute-Savoie
 - Faciliter les démarches judiciaires et la transmission d'information
 - Orientation vers France Victimes

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 26 avril 2022
N° 2022.04.26_8

8. Affaires générales et juridiques

- Conventions diverses

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

► **Le conseil d'administration approuve les conventions présentées :**

N° Convention USMB	Composante/ Direction/Service /Laboratoires n°1	Composante/ Direction/Service /Laboratoires n°2	Partenaire(s)	Pv : Privé P : Public	Type de contrat	Objet de la convention	Date effet	Date fin	Durée	Durée	Dépense/ Recette/ Sans incidences financières	Aspects financiers de la convention (montant HT/TTC, etc.)
2021-464	SCDBU		Couperin.org	Pv	Convention de partenariat	Confirmation d'adhésion au groupement de commande Techniques de l'ingénieur pour la période 2022-2024 - Régularisation (signature anticipée)	01/01/2022	31/12/2024		3 ans	D	60 772,1 euros
2022-251	IUT de Chambéry		Polyvia (ex CIRFAP) -	Pv	Convention de partenariat	Convention de partenariat pour la mise en œuvre de la licence professionnelle "métiers de l'industrie - conception et processus de mise en forme des matériaux polymères pour la transition environnementale (PTE)" - Régularisation au titre de l'année 2021-2022	24/09/2021	31/08/2022	Durée de l'habilitation	1 an	R	79 115,00 euros

Résultat du vote :

Membres en exercice : 35
 Quorum : 17
 Membres présents : 11
 Membres représentés : 9
 Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 20

Fait à Chambéry, le 10 MAI 2022

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au service des affaires générales	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise à la DRAES le :	10 JUIN 2022 10 JUIN 2022
Modalités de recours contre la présente délibération : Vous pouvez contester la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification en déposant : - soit un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc, - soit un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr/. En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		